



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2014 DFPE 1001 G - Conventions avec l'A.P.-H.P. pour l'organisation des activités de protection maternelle et de protection infantile.....	22
2014 DF 1004-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.....	3	Vœu déposé par Mme BERTHOUT, Mme STOPPA-LYONNET et M. TIBERI relatif au Centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Epée-de-Bois.....	22
2014 DF 1004-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.....	6	2014 DFPE 1007 G - Subvention (392.700 euros) et avenant avec l'association "L.I.R.E à Paris".....	25
2014 DF 1005 G - Individualisation des autorisations de programmes départementales votées au budget supplémentaire pour 2014.....	7	Vœu déposé par le GEP relatif à la sauvegarde du service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Garches (AP-HP).....	26
2014 DF 1009 G - DRH - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2014.....	7	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque (10e).....	28
2014 DASES 1090 G - Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2014.....	8	2014 DASES 1216 G - Participation (1.995.000 euros) et convention avec l'association "France Terre d'Asile" (18e).....	31
2014 DASES 1091 G - Modification pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.....	8	2014 DASES 1081 G - Subvention (4.500 euros) à l'association "Cœur du cinq" pour son action de suivi social de personnes sans domicile (5e).....	32
Suspension et reprise de la séance.....	8	2014 DASES 1104 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Crésus Ile-de-France - Paris" pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.....	33
Adoption de comptes rendus.....	8	2014 DASES 1107 G - Avenant à la convention de coopération Département/CASVP/Samu-social pour les prises en charges hôtelières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.....	35
2014 DDEEES 1031 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes" (20e).....	9	2014 DASES 1111 G - Subvention (8.500 euros) à l'association Comité local de l'association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris).....	38
2014 DDEEES 1032 G - Subvention (50.000 euros) et convention triennale avec l'association "Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre Orléanais, et DOM-TOM" (92).....	10	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'ouverture de droits et au suivi des allocataires du R.S.A. de l'E.P.I.....	39
2014 DDEEES 1016 G - Subvention (366.734 euros) aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital et Systematic déposés au 17e appel à projet du FUI.....	11	2014 DASES 1055 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Une Chorba pour Tous" pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits.....	40
2014 DDEEES 1023 G - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Scientipôle Croissance".....	13	2014 DASES 1160 G - DDEEES - Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Pôle emploi.....	42
2014 DDEEES 1024 G - Subvention (200.000 euros) et convention accordée à l'association "Paris Biotech Santé".....	15	2014 DASCO 1022 G - Caisse des écoles (2e) - Subvention (123.686 euros) pour la restauration scolaire.....	44
2014 DDEEES 1063 G - Subvention (50.000 euros) accordée à l'association "Medicen Paris Région".....	16	2014 DFPE 1002 G - Fourniture et livraison de laits infantiles aux établissements de petite enfance de la Ville et du Département de Paris.....	46
2014 DDEEES 1030 G - Subvention (330.000 euros) et convention triennale avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE (2e).....	19	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Grand Marché Transatlantique.....	48
2014 DASES 1063 G - Subvention (370.000 euros) et convention avec l'Entreprise Sociale de l'Habitat France Habitation en vue des travaux et de l'aménagement du centre social Soleil Blaise (20e).....	20		

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.....	50
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	50
Suspension et reprise de la séance.....	50
2014 SGCP 1007 G - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des Missions d'Information et d'Evaluation.....	51
Suspension et reprise de la séance.....	52
2014 DAC 1002 G - Contribution (250.000 euros) et avenant avec l'Etablissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).....	52
Clôture de la séance.....	52
Votes spécifiques.....	52
Votes spécifiés.	53
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	53
Liste des membres présents.	58
Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.....	59
Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.	64
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	70
Tableau des votes des groupes politiques.....	72

La séance est ouverte à onze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, présidente, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous passons en formation de Conseil général.

2014 DF 1004-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets supplémentaires départementaux.

Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 1004-1° G relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.212.758.659,10 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 377.748.359,56 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2014, puis les recettes de l'exercice 2014.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1004-1° G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1004-1° G).

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris 2014 est adopté.

2014 DF 1004-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 1004-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.237.388.465,05 euros.

Recettes : 3.237.388.465,05 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2014, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DF 1004-2° G relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014 est adopté. (2014, DF 1004-2° G).

2014 DF 1005 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour 2014.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1005 G : individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire du budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1005 G).

2014 DF 1009 G - DRH - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2014.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous invite à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 1009 G - DRH relatif aux créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1009 G - DRH).

2014 DASES 1090 G - Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2014.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons au projet de délibération DASES 1090 G sur le budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1090 G).

2014 DASES 1091 G - Modification pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons au projet de délibération DASES 1091 G sur la modification pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1091 G).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à seize heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, présidente).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous reprenons nos travaux.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 16 et mardi 17 juin 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont adoptés.

2014 DDEES 1031 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes" (20e).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 1031 G relatif à une subvention et une convention avec l'association du 20e arrondissement "Les amis du bus des femmes".

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Présidente.

En 2013, plus de 50 affaires de prostitution ont été résolues par la Brigade de répression du proxénétisme à Paris. 26 salons de massage dissimulant des activités de prostitution ont également été fermés. Ces affaires sont des victoires symboliques, mais aussi pour aider des victimes de la prostitution subie à pouvoir sortir du système et entreprendre une insertion sociale et professionnelle à Paris.

Pour autant, elles ne doivent pas masquer la situation des nombreuses personnes prostituées qui demeurent soumises aux réalités de leur quotidien dans les rues, les boulevards et les bois parisiens.

A l'inverse des coups menés ponctuellement par certains Ministres de l'Intérieur zélés qui ne font que déplacer temporairement le problème en l'aggravant, le Département de Paris tente de permettre aux victimes de la prostitution d'accéder à ses différents dispositifs de protection, d'insertion sociale et d'accès au droit.

Il soutient également les initiatives portées par des associations quand elles existent, telle que celle des "Amis du bus des femmes".

Face au fléau de la prostitution, qui touche de nombreux quartiers parisiens et ayant la conviction que les solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle sont possibles pour ces publics vivant à la marge de notre ville, pourriez-vous, Madame la Présidente, nous éclairer un peu plus sur la démarche menée par l'association "Les amis du bus des femmes" pour répondre aux difficultés que rencontrent les personnes prostituées dans les quartiers parisiens et, vous l'aurez bien compris, nous voterons avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, vice-président, remplace Mme la Présidente au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, président. - Mme Antoinette GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Président, chers collègues, Madame ATALLAH, merci de mettre en avant ce projet de délibération. Le moment est d'autant plus propice pour évoquer l'utilité et l'importance de cette association parisienne que l'ont fête cette année ses 20 ans d'existence pour Paris.

"Les amis du bus des femmes" s'adresse à des femmes principalement, mais également à des hommes prostitués afin de les défendre, de promouvoir leurs droits et de restaurer leur dignité.

Elle les protège, les accompagne, les conseille et met en place des actions de santé, d'insertion économique et de formation professionnelle à leur profit.

Alors au-delà des débats et des positions que chacun et chacune peut avoir ici dans cet hémicycle sur l'interdiction de la prostitution, sur son encadrement ou la pénalisation des clients, la détresse d'une très grande partie des prostituées est l'écho de l'insuffisance des solutions d'accompagnement qui leur sont proposées.

À sa façon et avec ses moyens, l'association "Les amis du bus des femmes" propose un accompagnement et une bienveillance salutaires à toutes ces personnes, qui doivent bien souvent faire face, seules, à toutes ces difficultés.

L'association va donc directement à la rencontre des prostituées grâce à un camping-car aménagé pour de l'accueil mobile, qui s'appelle le "Bus des femmes". Huit fois par semaine, de jour comme de nuit, le "Bus des femmes" se rend à la rencontre des prostituées, sur les boulevards et dans les bois parisiens. En 2013, le "Bus des femmes" a permis de réaliser plus de 12.000 accueils. "Les amis du bus des femmes" a également mis en place des lieux conviviaux fixes d'accueil, de soutien et d'orientation.

Cette association développe également un programme, et c'est de celui-ci dont il est question dans le projet de délibération, qui est un programme emploi formation, avec l'appui des acteurs clés de l'insertion et de l'emploi qui accompagnent, sur la durée et de manière individuelle, une cinquantaine de prostituées. En 2013, c'est en tout cas le

nombre. C'est notamment à ce pôle que nous portons une attention renforcée, car il constitue la première amorce d'un parcours d'insertion, synonyme de possibilité d'une autre vie.

Ce programme s'appelle "Victoria". C'est lui que nous finançons dans le cadre d'une économie plus sociale et plus solidaire, à hauteur de 20.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1031 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1031 G). Je vous remercie.

2014 DDEES 1032 G - Subvention (50.000 euros) et convention triennale avec l'association "Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre Orléanais, et DOM-TOM" (92).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 1032 G : subvention et convention triennale avec l'association "Union régionale des sociétés coopératives de production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre orléanais et DOM-TOM".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Mes chers collègues, nous apprenions, il y a quelques jours, que Paris était reconnue comme troisième métropole économique la plus attractive du monde derrière New York et Londres. Donc notre Capitale jouit d'une excellente image auprès des entrepreneurs internationaux attirés par les nombreux atouts de la Capitale.

Mais si l'économie conventionnelle témoigne d'un dynamisme remarquable à Paris, c'est également le cas pour le secteur de l'économie sociale et solidaire, notamment en ce qui concerne les sociétés coopératives. Elles sont nombreuses à Paris, leur nombre augmente chaque année, impliquant de plus en plus de salariés parisiens dans la gouvernance de leurs entreprises.

Fort de son dynamisme, Paris se doit également de montrer la voie en matière d'économie alternative pour prouver que performance et attractivité économique peuvent aller de pair avec solidarité et intérêt collectif.

Cette subvention à l'Union régionale des S.C.O.P. est donc une occasion pour moi de vous interroger sur la manière dont le Département envisage de renforcer son soutien aux coopératives parisiennes dans les années à venir, et en particulier sur la possibilité pour le Département d'entrer au capital de certaines sociétés coopératives d'intérêt collectif.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Président, chers collègues, monter une coopérative, c'est choisir une économie différente, c'est choisir de produire et de commercer différemment, avec d'autres objectifs que la seule rentabilité financière. C'est choisir de mettre les salariés au cœur du projet et de l'avenir de l'entreprise et de ses choix.

Preuve de l'importance des S.C.O.P., elles constituent aujourd'hui un pan important de la loi de l'économie sociale et solidaire, qui est actuellement en cours d'adoption par le Parlement. La loi fixe notamment comme objectif de doubler le nombre d'emplois et de S.C.O.P. en cinq ans, de faciliter la transmission des P.M.E. aux salariés et d'accroître la capacité d'investissement des salariés.

Malgré la crise économique, on se rend compte aujourd'hui que ce secteur de cette économie coopérative fait montre d'un dynamisme affirmé et d'une efficacité remarquable. En effet, on constate que le taux de pérennité à trois ans des coopératives est aujourd'hui de 82,5 %, quand celui des entreprises classiques n'est que de 66 %, soit 15 points de moins.

L'Union régionale des S.C.O.P. Ile-de-France, que nous proposons là de financer, représente à elle seule 300 coopératives et plus de 10.000 salariés. Elle a permis en 2013 de créer ou de maintenir 51 coopératives et plus de 600 emplois à Paris.

Depuis 2002, le Département soutient l'U.R.S.C.O.P. dans le cadre de conventions triennales, afin d'augmenter le nombre de coopératives à Paris. Aujourd'hui, pour approfondir le partenariat, le Département soutient une nouvelle convention triennale qui a trois objectifs : continuer à promouvoir l'entreprenariat coopératif, augmenter le nombre de S.C.O.P. grâce à un travail d'appui et d'accompagnement et continuer à structurer le réseau des coopératives. Ces objectifs font écho directement aux ambitions portées par la loi E.S.S. qui favorise la transmission des entreprises aux salariés.

Au-delà de ce soutien à la structuration du réseau des S.C.O.P. et la promotion, et au développement des S.C.O.P., le Département soutient également directement des coopératives, telles que la péniche musicale "Le Petit bain".

Quant à votre question plus précise sur les S.C.I.C., le Département mène également une réflexion sur ce sujet. Les S.C.I.C. sont des coopératives qui prévoient la participation au capital de partenaires extérieurs. L'entrée du Département au capital de certaines S.C.I.C. parisiennes, en tant que bailleur et partenaire privilégié, pourrait également avoir du sens. Mais cela ne peut se faire qu'au regard de la situation particulière de chacune de ces sociétés coopératives, de leurs besoins et de l'adéquation entre leurs objectifs et ceux de notre politique municipale.

En tout état de cause, le Département souhaite poursuivre, pour les années à venir, son soutien au développement des coopératives, qui est le fer de lance de l'économie sociale et solidaire. Ces coopératives constituent un gisement d'emplois de qualité non délocalisables et une véritable dynamique pérenne pour une économie rentable et humaine.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1032 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1032 G).

2014 DDEEES 1016 G - Subvention (366.734 euros) aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital et Systématique déposés au 17e appel à projet du FUI.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1016 G : subvention aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital et Systématique déposés au 17e appel à projet du FUI.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Président.

Une fois de plus, notre Conseil doit se prononcer sur des subventions pour des secteurs innovants. Ce sont des sommes importantes. Ici encore 378.528 euros seront affectés.

Le groupe Ecologiste de Paris s'est déjà abstenu sur certaines de celles-ci et nous le ferons à ce Conseil également, mais nous y reviendrons.

Je vais expliquer pourquoi nous allons voter pour celle-ci, même si nous sommes contre la logique inhérente des pôles de compétitivité. Cependant, comme tout dispositif, il peut être utilisé au bénéfice de la collectivité.

Ici, il est proposé de soutenir trois pôles de compétitivité et trois acteurs différents.

Tout d'abord, c'est l'université Paris I qui va bénéficier de 98.412 euros pour le pôle Advancity Ville et mobilité durable. Il est important de favoriser les acteurs publics, de favoriser des projets qui intéressent directement la vie

des Parisiennes et des Parisiens. D'ailleurs l'École des ingénieurs de la Ville de Paris participe également à ce pôle Advancity.

Ensuite, il est proposé une subvention de 147.647 euros à la société "Xwiki" qui développe des technologies basées sur des logiciels libres, donc sur des logiques coopératives en rendant accessible le code source des programmes informatiques, mais surtout en interdisant l'appropriation privée des travaux.

Sur la troisième subvention, nous sommes plus sceptiques : 132.469 euros à la société "Kokopelli", filiale du groupe "Strass Production" qui reçoit également 632.836 euros pour ce même pôle.

Il serait utile que Paris se dote d'une stratégie globale, voire face appel à son Conseil scientifique plutôt que saupoudrer au gré des lobbies. Ici, heureusement, la convention dans son article 4 oblige au caractère collaboratif du projet, dans son article 7 explicite les obligations du bénéficiaire, et surtout dans son article 8, que je vais vous lire : "La collectivité se réserve le droit de faire procéder à l'évaluation technique et économique du projet dans un délai maximum de dix ans". Encore faut-il que la collectivité fasse respecter la convention et nous transmette les rapports des comités de suivi.

Nous pourrions avoir plus d'information sur ces projets, mais nous voterons néanmoins ce projet de délibération car il donne des garanties.

M. Bruno JULLIARD, président. - La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'interviens sur ce projet de délibération pour expliquer pourquoi le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra sur celui-ci ainsi que les trois prochains. C'est normalement mon collègue Jean-Noël AQUA qui intervient sur ces sujets mais, pour des raisons de santé, il est absent aujourd'hui.

Nous nous abstenons sur le vote des subventions au pôle de compétitivité pour plusieurs raisons.

Au moment du lancement des pôles de compétitivité en 2005, le Gouvernement Fillon entendait révolutionner la politique industrielle française en imposant, je cite : "Une approche élaborée autour des concepts de compétitivité et de concurrence, avec la construction de territoires compétitifs, mis en concurrence radicale dans l'accès au financement public".

Aujourd'hui ces pôles de compétitivité, regroupant entreprises, pouvoirs publics, organismes de recherche et de formation, coûtent cher à la collectivité pour une efficacité contestée. À coût d'exonérations fiscales et de diminution des salaires compensés par la collectivité, que l'on appelle pudiquement "allègement de charges", les pôles de compétitivité représentent une dépense de plus de 2 milliards d'euros en 2014, supportée par l'Etat et par les collectivités territoriales.

Pourtant, après 10 ans d'expérience, l'effet sur l'emploi de ces pôles de compétitivité demeure insaisissable. De nombreux rapports pointent l'inefficacité du dispositif. Il s'ajoute à la longue liste des subventions publiques aux entreprises, sans contrôle ni conditionnalité.

Nous ne disposons, au sein de ces organismes, d'aucun regard sur la création d'emploi, ni d'un quelconque pouvoir sur la mise en place de telle ou telle politique économique. Il en est de même, chers collègues, sur les subventions aux incubateurs.

Nous souhaitons que ces subventions soient conditionnées. Plusieurs critères pourraient être fixés : le nombre d'emplois et leur qualité, mais aussi des objectifs en termes de création de plus-value sociale et environnementale des activités économiques.

C'est pourquoi, chers collègues, et je conclurai, nous nous abstiendrons sur les quatre projets de délibération qui arrivent.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Pour vous répondre, M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci, chers collègues, de vos interventions qui, je l'ai noté, ne sont pas exactement les mêmes.

Je vais peut-être préciser ce que sont les subventions sur lesquelles nous délibérons aujourd'hui dans ce projet de délibération DDEEES 1016 G.

D'abord, ce ne sont pas les pôles de compétitivité qui sont subventionnés. Il s'agit de subventions d'investissement à des projets de recherche développement. Les pôles de compétitivité ont été créés pour permettre une meilleure collaboration entre grands groupes, P.M.E., "startups" et laboratoires de recherche publique. Les projets de recherche développement qui sont portés, labellisés par ces pôles de compétitivité, sont analysés par des commissions, et notamment une commission à la DG 6, à la direction du Ministère de l'Industrie. Ces projets sont labellisés, puis acceptés. Là, commence une discussion entre collectivité territoriale, Gouvernement et le Ministère de l'Industrie sur le co-financement de ces projets.

Les collectivités locales gardent leur souveraineté, c'est-à-dire qu'elles peuvent financer ou pas ces projets. Elles choisissent les projets qu'elles jugent aptes à développer l'emploi et la recherche scientifique sur leur territoire.

Sur les trois projets dont nous parlons, un est particulièrement intéressant, sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est celui qui est porté par le groupe de compétitivité "Advancity", qui concerne un projet piloté par l'université de Paris I, une université publique, et qui porte sur l'interconnexion transport en commun et technologie câble. Pour être plus précis, c'est l'adaptation des technologies des téléphériques qui sont utilisés en montagne aux situations urbaines, puisque vous savez que les téléphériques urbains se développent de plus en plus aujourd'hui et qu'il faut adapter les technologies pour les adapter aux situations des villes et notamment, des villes denses.

Voilà exactement le type de projet que le Département de Paris soumet à votre vote. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est absolument indispensable de continuer à soutenir la recherche développement, parce que c'est la recherche développement qui permet la création d'emplois à Paris, des emplois de haut niveau de qualification, des emplois durables, et non délocalisables. De ce point de vue, les évaluations de ces financements sont faites par le Ministère. Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, les différentes évaluations qui sont récupérées par la DDEEES.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas utile que chaque niveau de collectivité fasse sa propre évaluation, l'Etat, la Région, le Département, donc il est plus logique que ces évaluations soient partagées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1016 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1016 G).

2014 DDEEES 1023 G - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Scientipôle Croissance".

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1023 G : subvention et convention avec l'association "Scientipôle Croissance".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - "Scientipôle Croissance" est une association qui a été créée l'an dernier et qui entend optimiser le décollage de jeunes entreprises d'Ile-de-France dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications, mais aussi des biotechnologies, notamment le développement de nouveaux médicaments.

Tout d'abord, sur la nature des projets soutenus, nous n'avons rien vu dans les statuts ou les rapports annuels de l'association mère, qui est "Scientipôle Initiative", qui permette de penser qu'il y ait une exemplarité sociale, environnementale ou de santé publique, puisqu'il s'agit bien de biotechnologie appliquée à la santé, que tout cela ne figure pas au titre des exigences et, donc, est-ce qu'il suffit d'innover et de promettre de créer de l'emploi pour obtenir des financements ?

D'autre part, Paris soutient l'association "Scientipôle Croissance", sans être représenté au C.A. de cette association, ni à celui de l'association mère. Il est à noter que la subvention s'élève à 60.000 euros pour un budget annuel de fonctionnement qui dépasse le million d'euros en 2012 et en 2013. Néanmoins, le Département soutient de manière indifférenciée toutes les entreprises soutenues par "Scientipôle Croissance" sans avoir de stratégie industrielle.

Soutenir un secteur d'activité que l'on estime innovant, ne doit pas nous exonérer d'établir des critères et des exigences pour flécher nos financements.

Les écologistes proposent d'engager un travail pour intégrer dans ce type de convention des critères et des outils d'évaluation, afin de garantir au Département que les financements octroyés permettent le développement de produits et d'activités qui vont dans le sens de l'intérêt général des Parisiens.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA. - J'entends bien le raisonnement. D'abord, je voudrais vous dire que "Scientipôle Initiative" est extrêmement important dans le développement des jeunes entreprises innovantes parce que c'est une structure qui se situe au tout début du parcours, à travers des prêts d'honneur, c'est-à-dire que ce sont des individus porteurs de projet, avant même qu'ils aient créé leur entreprise, qui viennent avec un projet qui est présenté devant un jury, avec des experts qui analysent tout cela. On vous montrera comment cela se passe, mais cela se passe de façon extrêmement transparente et tout à fait intéressante. Les prêts d'honneur leur permettent justement d'aller du projet jusqu'à la création de la structure.

Quant à ce deuxième volet de "Scientipôle", qui est "Scientipôle Croissance", ils se sont rendu compte à "Scientipôle" qu'il fallait continuer à accompagner l'entreprise et donc, créer un petit fonds d'investissement qui va donner le premier argent pour pouvoir développer le concept.

Alors vous dites : "Il faut des critères". Là où il y a un désaccord entre vous et moi, c'est que je pense que la plupart des jeunes créateurs d'entreprise sont exactement sur les mêmes problématiques que vous et que nous, c'est-à-dire qu'ils sont sensibilisés à la diminution des ressources, ils ont un intérêt particulier pour les questions de santé, pour les questions d'environnement, pour les questions de déplacement.

Quand on regarde la panoplie des entreprises qui sont créées aujourd'hui à Paris et en Région parisienne, elles sont sur ces sujets principalement. Je vais juste donner un exemple parce qu'il a fait l'actualité il y a trois jours : une "startup" a été créée sur l'auto-partage, qui s'appelle "BlaBlaCar", qui a été accompagnée par le Département de Paris. Elle a levé 100 millions de dollars et est en train de devenir la référence mondiale en matière d'auto-partage.

Ce que je veux dire simplement, c'est que c'est déjà compliqué de créer une entreprise. Si l'on barde nos relations avec les associations qui gèrent cela, de conditionnalité, de ceci, de cela, de contrôle, on ne va pas y arriver. Je pense que le dialogue, la discussion avec les chefs d'entreprise, avec les jeunes entrepreneurs qui créent ces entreprises, que la rencontre des Conseillers de Paris avec des associations comme "Scientipôle Initiative" ou "Scientipôle Croissance", c'est beaucoup plus efficace que de voter en Conseil de Paris une liste de critères et de demander à l'administration de les appliquer.

Voilà le point qui nous sépare, mais je crois que nous allons les uns et les autres dans la même direction et j'espère pouvoir vous convaincre en vous proposant de venir voir les incubateurs, de venir voir les associations qui accompagnent les jeunes entrepreneurs.

J'espère pouvoir vous convaincre de l'utilité de ce que nous faisons.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1023 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1023 G).

2014 DDEES 1024 G - Subvention (200.000 euros) et convention accordée à l'association "Paris Biotech Santé".

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 1024 G : subvention et convention accordée à l'association "Paris Biotech Santé".

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais reprendre quelques éléments qui ont été développés par ma collègue Sandrine MÉES.

Il nous est proposé de nous engager par ce projet de délibération sur une subvention d'un montant notable, 200.000 euros pour "Paris Biotech Santé", et le Département entend par cette subvention et la convention qui le lie à cet incubateur soutenir le secteur de l'innovation dans la mesure où ce secteur serait porteur d'emplois à forte valeur ajoutée.

Toutefois, nous avons plusieurs questionnements.

Déjà, nous nous demandons pourquoi avoir choisi de soutenir les biotechnologies plutôt qu'un autre secteur ? D'autres secteurs de recherche auraient pu être privilégiés tout en répondant à des besoins réels.

Car, surtout, nous nous interrogeons sur la pertinence en termes industriels et de santé publique de financer, de manière indifférenciée, des entreprises sans connaître l'objectif de leurs recherches.

En effet, rien dans le conventionnement qui lie le Département à "Paris Biotech Santé" ne permet au premier d'avoir des garanties, d'abord sur le fait que les emplois créés soient bien durables, ensuite sur les recherches financées.

Financer de nouveaux médicaments ou protocoles de soins visant à améliorer, voire à créer un traitement pour des maladies orphelines par exemple, c'est une chose. Créer des nouveaux médicaments qui remplaceraient des produits déjà existants et dont l'utilité n'est pas établie, c'en est une autre.

Enfin, sur la sécurité sanitaire des produits développés, cette question est fondamentale, le scandale du "Médiator" nous l'a bien montré.

Sur ce sujet, voir le L.E.E.M. s'impliquer dans les activités de "Paris Biotech Santé" n'est d'ailleurs pas rassurant.

Ce syndicat qui fédère des entreprises dans le domaine de l'industrie pharmaceutique a été un lobby particulièrement efficace pour freiner le travail, notamment en termes de renforcement de la sécurité sanitaire et de prévention des conflits d'intérêt lors des discussions relatives au projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.

Comme l'a indiqué ma collègue Sandrine MÉES, il nous semble important d'engager un travail pour intégrer, dans ce type de conventions, des critères et des outils d'évaluation. Nous avons manifestement une divergence, mais je suis sûr que le travail que nous allons faire ensemble dans le futur va nous permettre d'avoir un certain nombre de points en commun, qui nous permettra peut-être de voter pour, mais, en attendant, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci, Monsieur le Président.

Le débat est à peu près le même que celui qui a porté sur le sujet précédent. Je voudrais quand même apporter quelques précisions qui me paraissent essentielles.

D'abord, on ne soutient pas exclusivement le secteur de la biotechnologie. Il se trouve que les projets de délibération ne figurent pas à l'ordre du jour exactement au même moment et, donc, sont traités à différents moments, à différents mois, mais nous soutenons le secteur des technologies numériques, nous soutenons le secteur des écotechnologies, et tout ce qui ressort des technologies de l'environnement, nous soutenons également le secteur de l'économie sociale et solidaire, puisque nous avons un incubateur qui s'appelle "La Ruche" qui est financé par le Département de Paris, nous avons également un incubateur de projets sociaux avec le groupe S.O.S. ;

bref, il y a un très grand nombre de sujets, nous avons également un incubateur sur les arts numériques, nous avons un incubateur sur le sport qui va bientôt être mis en place, nous avons un incubateur sur le tourisme, sur les nouvelles activités touristiques, le Welcome City Lab.

Bref, le Département de Paris, au contraire, a choisi de soutenir des incubateurs dans différents domaines, dans différents secteurs d'activité, bien évidemment les biotechnologies sont un secteur d'activité d'une importance capitale et "Paris Biotech Santé" est le fleuron de nos incubateurs en biotechnologies et en santé, mais il y en a d'autres.

Nous avons l'incubateur de l'Institut de la Vision où, là aussi, une société vient de faire parler d'elle, qui travaille sur la rétine artificielle. Nous avons l'incubateur de l'Institut du Cerveau et de la Moelle et nous avons l'incubateur de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes.

Je ne vais peut-être pas tous les énumérer, tout cela pour vous dire qu'il n'y a pas un choix spécifique sur tel domaine ni un choix spécifique sur tel incubateur.

Deuxièmement, en ce qui concerne les objectifs des recherches qui sont menées par les "start-ups", là aussi, je pense qu'il faut avoir un minimum de confiance par rapport aux chercheurs, par rapport au travail que font les chercheurs et savoir qu'il est extrêmement difficile de piloter politiquement de la recherche.

On sait très bien que le pilotage politique de la recherche a toujours échoué historiquement et j'irai même plus loin : quand on regarde la performance des appels d'offres de l'Agence nationale de la Recherche, quand ces appels d'offres sont fléchés et ciblés ou quand ils sont blancs, selon la terminologie courante, c'est-à-dire quand on propose de financer des projets qui sont apportés par les chercheurs sans leur dire : vous allez chercher dans telle ou telle direction, vous vous rendez compte que ce sont les projets qui sont portés par les chercheurs qui ont les meilleurs résultats.

Il faut faire extrêmement attention quand on a la volonté, on a le droit bien évidemment de dire que, dans le domaine de la santé, le cancer est un sujet important ou que les virus, les nouveaux virus ou les maladies émergentes sont des sujets importants, je ne suis pas en train de dire que les politiques n'ont pas leur mot à dire, je dis simplement que la frontière entre proposer un thème et commencer à définir des règles pour contrôler ce que font les chercheurs, cette frontière, il faut faire attention de ne pas la franchir.

En ce qui concerne les emplois créés, c'est quelque chose que nous regardons de façon très attentive et je demanderai à la direction, à la DDEEES de vous donner tous les éléments que nous avons, mais, en général, nous savons et nous pouvons faire la démonstration que les emplois créés à Paris par notre politique d'incubateur c'est quelque chose, une véritable réussite. Je crois que c'est reconnu par tous les spécialistes du domaine.

Enfin, dernier élément, sur l'évaluation, je suis très favorable à l'évaluation. Je dis simplement, pour que les choses soient claires entre nous, qu'il ne faut pas confondre évaluation et contrôle bureaucratique, c'est la seule chose qui peut peut-être nous séparer, mais je suis favorable à l'évaluation.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1024 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1024 G).

2014 DDEEES 1063 G - Subvention (50.000 euros) accordée à l'association "Medicen Paris Région".

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1063 G : subvention accordée à l'association "Medicen Paris Région".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - On va continuer notre débat avec M. MISSIKA parce que nous avons bien lu les projets de délibération et le premier projet de délibération est bien différent des trois projets de délibération qui ont suivi, notamment de la convention qui est signée entre la collectivité territoriale et les entreprises susmentionnées.

Il nous est ici proposé de nous engager pour un projet de délibération sur le domaine médical et sur le monde des biotechnologies.

Ces subventions spécialisent notre agglomération dans certains secteurs d'activité tous en organisant une forme de compétition avec d'autres territoires.

En matière de développement économique, de recherche et d'emploi, l'effet levier des fonds publics peut être réel, encore faut-il s'entendre sur le cap à prendre.

Les écologistes soutiennent a contrario de cette stratégie les dynamiques de coopération et de coproduction, mais, puisque nous prenons le train en route, nous composerons de façon positive en vous présentant nos objectifs et en vous soumettant des propositions concrètes pour les travaux à venir.

En effet, nous sommes éventuellement prêts à voter pour des subventions de fonctionnement ou pour des projets d'animation de ces pôles.

Dès lors qu'il est question d'améliorer la qualité de vie de chacun sans gâcher celle des autres, en particulier à l'autre bout de la planète et pour les générations futures, dès lors qu'il y a une équité dans le secteur public censé privilégier l'intérêt général et le secteur privé initialement préoccupé par les intérêts dits particuliers, ce qui était le cas du projet de délibération que l'on a voté tout à l'heure, les écologistes portent trois exigences préalables liées à cette dynamique globale des pôles de compétitivité, à savoir :

- une exigence de transparence de l'information donnée à tous les acteurs mobilisés, ce qui n'est pas un contrôle bureaucratique, c'est uniquement de l'information,

- la mise en place systématique de contrats avec ces pôles qui sanctionnent des priorités sociales et environnementales accompagnés d'indicateurs permettant une évaluation annuelle des activités soutenues, ce qui était le cas du premier projet de délibération,

- une exigence de justesse ou d'équité entre le partenariat engagé avec le Département avec, par exemple, la possibilité de le flécher le soutien à certaines recherches, la communication des résultats de recherche, donc des brevets déposés et a minima des participations réparties équitablement pour la valorisation de ces brevets, ce qui est aussi le cas du premier projet de délibération que nous avons voté.

L'ensemble de ces propositions vise à la participation active de notre collectivité aux activités de recherche et d'entrepreneuriat sur notre territoire.

Dans l'attente de la satisfaction de ces propositions, nous nous abstenons car la convention ci-jointe est très floue et aucun document n'est disponible.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que le secteur subventionné de ce projet de délibération explique le peu d'informations. Le secteur des biotechnologies, de l'industrie pharmaceutique n'apprécie pas trop que l'on se penche sur la nature de leurs travaux, sur les méthodes utilisées, notamment l'expérimentation animale. De nombreux rapports, dont celui de Catherine BOURGAIN, pour la Fondation Sciences Citoyennes sur la biologie synthétique ou ceux d'ETC Group le démontrent.

L'industrie de la biologie est mondialement établie, bien financée, en expansion rapide, et ses produits sont déjà sur le marché. Elle n'a pas besoin de subventions publiques.

De plus, il manque un cadre juridique pour encadrer des recherches, tant dans les finalités, notamment éthiques, que dans les protocoles de surveillance, et même la Commission européenne le dit.

Le Département de Paris devrait se doter d'une réflexion stratégique sur ses soutiens financiers plutôt que de sombrer dans une idéologie du progrès où toute recherche serait forcément bonne pour l'humanité - relisez à ce titre "Le meilleur des mondes", de Huxley.

Ce n'est pas la même chose de subventionner un "fab lab" que de subventionner un laboratoire fabriquant de l'A.D.N. artificiel, d'aider l'informatique quantique ou la biologie synthétique.

Finissons sur une phrase célèbre de Rabelais : "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme".

Merci de votre écoute.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Sur la transparence de l'information, je pense que je vais demander à nouveau à la DDEEES de vous transmettre l'ensemble des documents qui sont à notre disposition, mais ces documents existent, et nous savons exactement quels sont les projets de recherches que nous subventionnons.

En effet, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce que l'on appelle le F.U.I., le Fonds unique interministériel, qui est une réunion prise à l'initiative du Ministère de l'Économie et des Finances, en l'occurrence la direction de l'Industrie, réunit les départements et la Région, et nous examinons ensemble les différents projets.

J'en viens maintenant à la conditionnalité. Il faut savoir que les pôles de compétitivité sont des structures associatives qui regroupent des centaines de membres. Si chaque membre pose des conditions spécifiques, comment fait-on ?

La question est une question de confiance, c'est-à-dire qu'il y a la volonté d'un certain nombre d'acteurs, publics et privés, de se réunir pour faire de l'innovation ouverte, pour faire de la recherche-développement, si possible sur des plates-formes open source, de faire de l'open data, c'est tout ce travail qui est derrière la rencontre entre les différents acteurs, et je ne pense pas que des acteurs qui ont l'intention d'avoir une certaine forme de recherche confidentielle participent à des projets collectifs comme cela, tout simplement parce que c'est incompatible avec une recherche commerciale privée qui ne participe pas d'un partage d'informations.

Franchement, peut-être que nous arriverons à vous convaincre en regardant ensemble comment cela marche. Quand vous dites qu'il n'y a aucun document disponible, je suis désolé de m'inscrire en faux sur cette formulation : il y a des documents disponibles qui retracent l'histoire de l'ensemble des projets de recherche-développement qui ont été financés dans le cadre du pôle de compétitivité Medicen.

Vous vous méfiez de l'industrie pharmaceutique ; c'est tout à fait votre droit et vous avez bien raison d'ailleurs, parce qu'il y a des laboratoires pharmaceutiques qui ont eu des comportements éthiquement irresponsables, mais je pense que des pôles de compétitivité comme Medicen sont justement des lieux qui nous permettent de pouvoir dialoguer avec des industriels sérieux et responsables et de pouvoir rompre avec de telles pratiques.

Donc, mon sentiment est que vous êtes nouvel élu, vous arrivez, vous regardez cela, vous n'avez peut-être pas la totalité de l'information.

Écoutez... excusez-moi, je vous ai laissé expliquer que nous étions favorables au "meilleur des mondes" : ma remarque est beaucoup moins désobligeante que la vôtre, beaucoup moins ! Je suis désolé : beaucoup moins désobligeante ! Elle l'est quand même, mais elle l'est beaucoup moins. À désobligeance, désobligeance et demi.

J'espère que nous arriverons à vous convaincre progressivement en discutant, en vous montrant les documents, en vous faisant venir dans ces lieux, que ce qui est fait par le Département de Paris correspond à l'intérêt des Parisiens, j'espère que nous y arriverons, et si nous n'y arrivons pas tant pis, nous aurons un sujet de divergence.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1063 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1063 G).

Je vous remercie.

2014 DDEES 1030 G - Subvention (330.000 euros) et convention triennale avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE (2e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 1030 G : subvention et convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Depuis 1988, l'Association pour le droit à l'initiative économique agit pour l'insertion des personnes exclues du marché de l'emploi qu'elle accueille sur ses trois sites basés dans les 2e, 18e et 20e arrondissements, son siège étant dans le 2e.

À sa création, elle était un précurseur en adoptant pour la France le microcrédit professionnel.

Elle offre depuis une perspective de financement aux micro-entrepreneurs exclus du crédit bancaire, et plus particulièrement chômeurs et allocataires des minima sociaux, qui peuvent ainsi créer leur propre activité.

Au fil des ans, ces financements accordés par l'association ont permis d'appuyer la création de pas moins de 93.967 entreprises. Pour la seule année 2013, à Paris, 257 projets ont été financés, accompagnés par l'association.

Il me semble important de mettre en avant l'ampleur de ce travail réalisé notamment avec le soutien financier du Département de Paris.

Bien entendu, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas vocation à créer une entreprise. Un dispositif comme celui proposé par l'A.D.I.E. ne peut pas être une approche prédominante en matière d'insertion des Parisiens en grande difficulté.

Néanmoins, cette association nous montre avec force que la création d'entreprise n'est pas réservée à une catégorie sociale.

Mais comme le démontre l'A.D.I.E., le succès peut être au rendez-vous pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi dès lors qu'elles accèdent au financement grâce au microcrédit professionnel proposé et à un véritable accompagnement, ce qui n'est pas le moindre des apports de l'A.D.I.E.

90 Parisiens allocataires du R.S.A. ont pu bénéficier de ce dispositif complet en 2013.

Je souhaite saluer également deux grands axes forts de son activité : le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet usagers des maisons des entreprises et de l'emploi, et en particulier celle basée dans le 10e arrondissement, qui a pour mission de suivre les dossiers de création d'entreprise pour tout Paris. Ce renforcement s'appuiera sur la concentration de ses actions via des rendez-vous individuels personnalisés.

Autre axe, la poursuite du dispositif Créajeunes à destination des 18-32 ans en situation précaire, qui accompagne les porteurs de projet, dans un premier temps dans le cadre d'une formation collective de huit semaines, suivie d'un accompagnement individualisé de quatre mois et d'une aide au lancement du projet, y compris financière, par le remboursement de frais.

Pour 2014, l'A.D.I.E. propose de suivre 120 nouveaux jeunes Parisiens grâce à ce parcours qui inclut un travail particulier sur le développement personnel afin d'optimiser cette formation à l'entrepreneuriat.

Madame l'adjointe, compte tenu de la qualité du travail mené par cette association pour promouvoir l'entrepreneuriat auprès de publics fragiles exclus des réseaux traditionnels de financement et compte tenu du besoin persistant de poursuivre ces actions, je tenais à exprimer, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, tout notre soutien à ce projet de délibération qui propose une subvention de 330.000 euros et le renouvellement de la convention triennale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Mme Marie ATALLAH a la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Monsieur le Président, par ce projet de délibération, vous nous proposez d'attribuer une subvention de 330.000 euros à l'Association pour le droit à l'initiative économique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer mon soutien tout particulier à cette association, un acteur historique de la lutte contre une forme d'exclusion et d'inégalité face à un système bancaire qui ne finance que des projets à rentabilité rapide et assurée.

Il est toujours difficile, comme vous le savez, voire impossible aujourd'hui, pour des personnes fragiles, d'accéder à un financement bancaire pour un projet professionnel qu'elles pourraient développer en vue de sortir d'une situation de précarité.

Pour aider les exclus du système bancaire classique et pour encourager l'initiative économique des plus précaires, l'action de l'association A.D.I.E. est particulièrement intéressante et pour cela, nous voterons donc en faveur de ce projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme tout en vous demandant, Monsieur le Président, de nous fournir une explication plus globale sur l'implication du Département de Paris dans le développement de la microfinance solidaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Et je suis sûr qu'Antoinette GUHL va répondre à vos questions.

Mme Antoinette GUHL. - Oui.

Mesdames LEVIEUX et ATALLAH, vous avez dit beaucoup de choses sur l'A.D.I.E. en louant cette structure associative qui est effectivement soutenue dans plusieurs dispositifs par le Département de Paris.

Je n'y ajouterai pas grand-chose, si ce n'est de souligner l'importance de la microfinance dans les parcours d'insertion, puisqu'ils permettent, effectivement, de donner à certaines personnes exclues du milieu bancaire la possibilité d'avoir accès à des petits crédits pour créer ainsi leur activité, puisque, effectivement, les institutions bancaires privent certains individus de toute autonomie d'action et de capacités d'initiative.

Cela permet donc de résister à la spirale infernale de mise à l'écart des plus fragiles, que de pouvoir soutenir ces initiatives de microfinance.

Le Département de Paris s'est engagé auprès de l'A.D.I.E. mais également sur d'autres projets depuis plusieurs années, en particulier avec le Crédit Municipal dans un dispositif de microcrédit à destination des personnes exclues du système bancaire.

Je terminerai par dire que cette subvention permet de répondre efficacement aux besoins d'un certain nombre, non pas de tous mais d'un certain nombre de Parisiens en difficulté, qui souhaitent accéder à la création d'entreprise. Elle contribue à enrichir une offre variée, qui est portée ou soutenue par le Département en matière de microfinance et économie sociale et solidaire, plus généralement.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1030 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1030 G).

2014 DASES 1063 G - Subvention (370.000 euros) et convention avec l'Entreprise Sociale de l'Habitat France Habitation en vue des travaux et de l'aménagement du centre social Soleil Blaise (20e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 1063 G : travaux et aménagements du centre social Soleil Blaise dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération constitue une très bonne nouvelle pour les habitants du Sud 20e et plus particulièrement pour ceux du quartier Saint-Blaise, dont une partie de la population reste fragilisée, malgré les investissements et les aménagements réalisés par le Département depuis 2001.

Dans le cadre du G.P.R.U. Saint-Blaise, nous allons donc déménager et agrandir le centre social Soleil Blaise du 50, rue Mouraud à la dalle Vitruve, avec pratiquement un doublement de la surface, de 150 mètres carrés à près de 300. Nous allons ainsi améliorer les conditions d'accueil des familles en créant un lieu adapté et spécifique, avec une surface nécessaire au bon fonctionnement d'un centre social.

Depuis 2005, ce centre œuvre sur le quartier Saint-Blaise auprès de 150 familles adhérentes, soit près de 550 personnes, en investissant dans la participation des habitants et le développement du lien social par des activités tournées vers le quartier. Ainsi, en dix ans, est-il devenu une structure essentielle de ce quartier, et s'est rapidement trouvé trop à l'étroit dans ses murs.

Ce déménagement est alors apparu comme une évidence, non seulement pour l'accueil des familles mais surtout pour pouvoir développer ses activités.

Depuis le lancement des études, le Département travaille avec la C.A.F. et l'association Soleil Blaise sur le nouveau périmètre d'intervention du centre social. En l'implantant sur la dalle Vitruve, nous lui permettons de rayonner sur les quartiers Python-Duvernois, Porte de Montreuil et Saint-Blaise, ce dont la maire du 20e et les élus de la Municipalité se réjouissent. Nous sommes tous ravis que ce projet puisse voir le jour et fiers que le Département de Paris soutienne une association comme celle de Soleil Blaise qui sait travailler pour et avec les familles les plus fragilisées des quartiers "politique de la ville".

Un tel lieu permet de lutter contre la marginalisation et l'isolement, en développant les liens sociaux pour les familles qui se précarisent. C'est tout à fait essentiel pour nos quartiers populaires.

Je tiens, pour finir, à remercier, en mon nom et en celui de la maire du 20e, la C.A.F. et France Habitation, pour avoir soutenu et accompagné ce projet.

Pour être tout à fait exhaustive, je souhaiterais aussi remercier l'architecte Bruno ROLLET qui a su proposer un bel équipement dans un environnement contraint. Il a su requalifier d'anciens ateliers construits sur une dalle et coincés entre un immeuble de grande hauteur et une barre d'habitation. Il a toujours été dans l'échange et l'écoute des demandes de l'association, comme des partenaires institutionnels.

Je me réjouis du résultat, car nos quartiers populaires ont droit au respect et à la beauté de leurs équipements.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame BACHE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Monsieur le Président.

Merci beaucoup à Marinette BACHE de mettre en valeur le travail mené par le centre social Soleil Blaise qui mène, bien sûr, depuis près de huit ans maintenant, des activités en direction des familles, des habitants, des enfants du quartier et qui est véritablement, vous l'avez dit, un acteur incontournable de quartier.

La question des locaux actuels, qui étaient particulièrement petits, se posait depuis de nombreuses années.

C'est pour cela que nous sommes ravis de les accompagner dans cette nouvelle structure qui sera installée sur la dalle Vitruve, au cœur du quartier Porte de Montreuil/Python-Duvernois, qui est inscrit en géographie prioritaire depuis de nombreuses années et qui permettra, justement, de rayonner, d'avoir plus d'activités mais également de toucher de nouveaux habitants.

Cela nous semble important de pouvoir les accompagner dans cette restructuration, dans ces réaménagements, parce que l'équipe salariée aura des conditions de travail améliorées, parce qu'on touchera de nouveaux habitants et parce qu'on aura aussi la possibilité de développer de nouvelles activités.

Et enfin, et c'est quelque chose, je sais, que pour la maire du 20e, Frédérique CALANDRA - et l'ensemble de l'équipe qui la soutient -, c'est aussi améliorer la visibilité, l'impact du centre social sur l'ensemble du quartier.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous appeler à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1063 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1063 G).

2014 DFPE 1001 G - Conventions avec l'A.P.-H.P. pour l'organisation des activités de protection maternelle et de protection infantile.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT, Mme STOPPA-LYONNET et M. TIBERI relatif au Centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Epée-de-Bois.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 1001 G, conventions avec l'A.P.-H.P. pour des activités de protection maternelle et infantile, et le vœu n° 7 G qui lui est attaché.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Président, la protection maternelle et infantile, c'est le maillon d'une chaîne plus longue qui implique les dispositifs d'accueil de la petite enfance, de la médecine scolaire, de l'Aide sociale à l'enfance. Plusieurs enquêtes ont été menées par la DFPE, notamment en 2006, pour démontrer combien les P.M.I. étaient un moteur de mixité sociale mais aussi combien les P.M.I. contribuaient à désengorger, de manière significative, les services de médecine de ville et de soins de premier recours.

Le centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Epée-de-Bois dans le 5e a été fermé dans des conditions aussi rocambolesques que pathétiques, puisque, après avoir fermé pour travaux de manière soi-disant temporaire, ce centre a été fermé de manière définitive et on a invoqué, entendez-vous bien, la présence de blattes, ce qui est assez inhabituel.

Voilà une vraie raison pour fermer un centre de protection maternelle et infantile.

Plus sérieusement, il y a des solutions de relocalisation, notamment une dans un immeuble de Paris Habitat O.P.H. qui est situé rue du Cardinal-Lemoine.

Monsieur le Président, je dépose, avec Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique TIBERI, un vœu demandant à rouvrir le centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Epée-de-Bois.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Le renouvellement de cette convention avec l'A.P.-H.P. pour l'organisation des activités de protection maternelle et de protection infantile est l'occasion de relever le partenariat entre Paris et l'A.P.-H.P. qui favorise, pour les mères et les jeunes enfants, un accès à une médecine de haut niveau et concourt à un travail de prévention et de dépistage précoce essentiel.

Je souhaite en profiter pour relever une interrogation que cette convention pose autour de la périnatalité à Paris : est-il adapté à notre époque, notamment au vu de l'évolution des techniques médicales, des attentes et des besoins des populations, de concentrer toute l'offre du suivi périnatal dans nos hôpitaux ?

Cette question, quand on la relie à la préoccupation pour les populations les plus fragiles d'obtenir un accompagnement le plus continu possible, remet le rôle et les missions de nos P.M.I. au centre et amène à une nécessaire remise à plat de celles-ci.

Globalement, les enjeux psychologiques, sociaux et tout simplement humains autour de la périnatalité doivent aujourd'hui être reconsidérés, pour que la médicalisation de la grossesse, de la naissance et des premiers mois du tout-petit soit mobilisée à sa juste mesure, c'est-à-dire avec des dispositifs gradués, mieux ancrés dans les quartiers, variés et à l'image de la diversité des besoins médicaux des familles parisiennes.

L'expérimentation des maisons de naissance est une avancée en matière de suivi diversifié de la naissance et nous attendons avec impatience l'appel à projets national qui sera publié en 2015, en application de la loi votée en décembre 2013.

Les projets parisiens qui seront soutenus dans le cadre de cet appel pourront être pour Paris une occasion historique d'offrir des possibilités de suivi périnatal global, physiologique, répondant aux attentes exprimées par de nombreux couples, en alternative et en complémentarité, bien entendu, aux hôpitaux parisiens, surtout de niveau 3, c'est-à-dire ceux qui prennent en charge les grossesses à haut risque et les nouveau-nés présentant des détresses graves.

Pour finir, je souhaite ajouter un mot sur les P.M.I. parisiennes.

Aujourd'hui, face aux incertitudes quant aux réorganisations et aux coupes budgétaires, face au besoin de plus en plus grand de populations qui se précarisent, les personnels de nos P.M.I. peinent à assurer l'ensemble de leurs missions et des témoignages de souffrance au travail se font entendre.

Parce que leur rôle est des plus importants sur le plan de la santé publique, de l'accompagnement des familles, de l'implication en faveur des populations les plus démunies, notre ville s'honorera d'accorder une vigilance particulière à ces services et, collectivement, nous aurons tout à y gagner tant les coûts peuvent être énormes quand le travail de prévention fait défaut.

Nous voterons donc ce renouvellement de convention en souhaitant qu'elle soit à l'avenir enrichie de nouveaux dispositifs pour renforcer le cadre de travail des personnels et l'accompagnement des populations concernées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

Pour répondre aux deux interventions et donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 7 G, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Monsieur le Président, Mesdames, chers collègues.

Je voudrais dire à Mme BERTHOUT que j'ai bien entendu votre demande. Je voudrais juste vous faire remarquer que vous avez rattaché votre demande à cette convention avec l'A.P.-H.P. qui ne porte pas du tout sur la répartition et les missions des centres de P.M.I., ce qui est l'objet de l'intervention de Mme SOLANS à laquelle je répondrai dans un deuxième temps.

Vraiment, ce sujet de la cartographie n'est pas lié à la convention avec l'A.P.-H.P.

Vous avez raison, la P.M.I. doit permettre d'assurer une continuité entre l'accueil de la petite enfance, la médecine scolaire et aussi l'aide sociale à l'enfance, d'ailleurs, et aussi de préparer la naissance, l'accueil du jeune enfant.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Maire m'a demandé de mener un travail sur le parcours de naissance et sur la P.M.I. qui aboutira à des Etats généraux au deuxième semestre 2015.

Sur l'historique et les raisons de la fermeture de ce centre, cela dépasse le cas d'insectes, des blattes que vous relevez de façon un peu anecdotique. Il y avait des conditions d'accueil et d'hygiène générales qui étaient très mauvaises dans ce centre, il était localisé en sous-sol, je vous le rappelle, avec des nuisances de la rue, des évacuations sanitaires et effectivement la présence de blattes, il posait un problème d'accessibilité avec des locaux très étroits qui étaient partagés d'ailleurs avec l'activité du centre dentaire, du centre de santé.

Enfin, il y avait un problème de non-conformité aux normes de petite enfance, conformité électrique, radiateurs, espaces de rangement, et aux normes de sécurité, issues de secours et ascenseurs. Cela faisait un ensemble tout de même très important, dépassant le cadre des insectes.

Il y a des solutions qui ont été mises en place, je vous le rappelle, d'abord le report d'une part importante de la file active sur la P.M.I. Poliveau qui est située pas très loin, avec une montée en capacité de cette P.M.I. dont le

nombre de consultations a fortement progressé et, maintenant, elle accueille environ 920 des 2.700 enfants de moins de six ans qui étaient recensés en 2010 dans votre arrondissement.

Il y a aussi eu le report d'une partie de la file active, les publics malentendants, qui s'est effectué vers la P.M.I. Raspail et, enfin, je voudrais quand même noter, même si ce n'est pas exactement votre arrondissement, mais c'est vraiment en bordure, que la P.M.I. de la maternité Port-Royal, qui elle est gérée par l'A.P.-H.P., est très limitrophe du 5e arrondissement.

Dès 2010, le relogement du centre P.M.I. de l'Épée-de-bois a été programmé rue Gustave-Geffroy dans une partie du 13e qui est limitrophe, là aussi, avec le 5e arrondissement et celle-ci ouvrira au mois de septembre de cette année. Elle sera d'ailleurs intégrée à un équipement complet de petite enfance avec également une crèche et une halte-garderie, ce qui répond aussi à votre remarque sur la notion de continuité d'accueil de la petite enfance.

Pour le reste, les états généraux de la P.M.I. auront pour objectif et pour objet de travailler sur les missions, les contours de la P.M.I. et sur la cartographie, sur la répartition territoriale, mais, à ce stade, je ne souhaite pas que l'on prédétermine quoi que ce soit.

Pour vous informer, les crédits de la P.M.I., puisque cela semble aussi à juste titre être l'objet de votre préoccupation, seront maintenus jusqu'à ce que les Etats généraux se déroulent et en l'attente de leurs conclusions, donc, en cette attente, je demande que vous retiriez votre vœu, sinon j'émetts un avis défavorable.

Concernant l'intervention d'Aurélié SOLANS, oui, la question de la périnatalité à Paris est une question importante, je viens de l'exposer à Mme BERTHOUT et à l'Assemblée, elle fera l'objet d'une réflexion.

Vous avez cité notamment les maisons de naissance qui font l'objet d'une nouvelle disposition législative toute fraîche, puisqu'elle date du mois de décembre 2013. Je suis d'ailleurs allé très récemment voir la maison de naissance du 12e arrondissement qui est attenante à l'hôpital des Bluets.

La réflexion à mener sur le parcours de naissance, sur la continuité de ce parcours à Paris est une réflexion importante. Pour cette année, nous poursuivons là aussi, nous avons renouvelé pour un an la convention avec l'A.P.-H.P. qui confie certaines missions de la P.M.I. sur ce parcours de naissance à l'A.P.-H.P., mais, là encore, les Etats généraux de la P.M.I. seront l'occasion de revoir cette politique et de déterminer ensemble, avec le Conseil de Paris, les axes que nous mènerons en la matière.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur JOMIER.

Madame BERTHOUT, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Le vœu est maintenu.

Il y a une demande d'explication de vote de Dominique TIBERI sur ce vœu.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Président.

Je partage bien entendu ce que viens de dire Florence BERTHOUT, mais je voudrais ajouter aux propos qui viennent d'être tenus que la parole a une valeur.

Lorsqu'on nous a dit qu'il y avait des problèmes de blattes et de travaux au centre de P.M.I., la Mairie de Paris a inscrit sur ce centre : "Fermé pour travaux".

Or, de travaux, il n'y en a pas eu et, de travaux, il n'y en a aucun de programmé. On est dans le déni et dans le mensonge. La même attitude, je l'ai rappelé lors de la dernière séance, a concerné le centre de santé dont la fermeture est visiblement programmée.

Je vous annonce d'ailleurs que, en Conseil d'arrondissement, Mme LEMARDELEY qui n'est plus là, elle a dû s'absenter, puisqu'elle était là tout à l'heure, m'a redit en Conseil du 5e arrondissement qu'elle était totalement hostile à sa fermeture, alors mettez-vous d'accord.

En tout cas, la parole a une valeur et de dire, avant une élection, que l'on ferme pour travaux et que, après l'élection, on n'ouvre plus, ce n'est pas ce qu'il y a de plus honnête.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur Dominique TIBERI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1001 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1001 G).

2014 DFPE 1007 G - Subvention (392.700 euros) et avenant avec l'association "L.I.R.E à Paris".

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 1007 G : subvention et avenant avec l'association "L.I.R.E. à Paris".

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Le travail de cette association, dans les accueils de P.M.I. et les relais d'assistance maternelle de tout Paris, qui se poursuit depuis 1999, s'inscrit dans tout un ensemble d'actions autour de l'accès à la lecture dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Avec des temps de lecture animés par des lecteurs formés et professionnels auprès de jeunes enfants et de leur famille dans les P.M.I., c'est tout un travail bien en amont de l'école et des apprentissages qu'ils effectuent.

Ce travail, les études qui s'accumulent sur le sujet le pointent, bien en amont de l'école élémentaire, contribue à construire chez l'enfant des bases dans l'apprentissage de la lecture.

Or, le dernier rapport "Pisa" l'a souligné : trop d'enfants sortent du système scolaire sans le niveau de lecture requis pour poursuivre des études. Tout récemment, la publication d'une carte de zones à risque d'échec scolaire et de la part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés a aussi souligné combien, dans certains quartiers parisiens, la part des jeunes non diplômés est importante, jusqu'à 34 % dans le 19^e arrondissement.

Face à ces inégalités territoriales, Paris se doit d'agir.

Toutes les actions visant à favoriser la réussite scolaire de tous et toutes par un accès à la lecture sont donc à poursuivre et à intensifier, en complémentarité de l'école, avec une priorité aux quartiers qui concentrent le plus d'enfants en difficulté scolaire.

Pour finir, je tiens à noter la localisation des locaux de "L.I.R.E. à Paris" dans un quartier populaire du 19^e arrondissement, au sein d'un ensemble de logements sociaux, dans lequel elle a choisi de s'ancrer par des lectures tous les mercredis dans l'espace public au square Curial auprès des familles du quartier.

Par ailleurs, "L.I.R.E. à Paris" est engagée dans des projets auprès d'enfants de tous âges et les compétences acquises par son équipe pluri-professionnelle en font une association ressource remarquable à Paris sur ce sujet.

Sur ces remarques, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole pour vous répondre est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a une réponse particulière à faire.

Mme SOLANS dresse un tableau juste et tout à fait enthousiaste de ce projet de délibération que nous soumettons. Effectivement, c'est une association qui fait un travail important sur l'illettrisme, mais aussi un travail sur

la prise en charge de la dyslexie et la prévention de la dyslexie. Voilà une subvention qui est bien utilisée et qui montre l'importance d'agir dans les quartiers auprès des populations défavorisées pour développer l'accès à la lecture.

Je ne peux que vous appeler, comme Mme SOLANS, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Monsieur Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1007 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1007 G).

Vœu déposé par le GEP relatif à la sauvegarde du service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Garches (AP-HP).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 8 G est relatif à la sauvegarde du service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Garches.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT. - Merci, Monsieur le Président.

Des parents d'enfants malades d'un cancer sont en grève de la faim, depuis 12 jours maintenant, pour tenter de sauver le service du Dr. Nicole DELÉPINE, directrice de service à l'A.P.-H.P. à Garches. Malheureusement, ceux-ci ont été évacués dimanche matin par les C.R.S., ce qui a eu pour conséquence de traumatiser ces familles qui ont été recherchées jusque dans la chapelle où elles s'étaient réfugiées.

Le service d'oncologie pédiatrique de l'A.P.-H.P. à Garches permet une offre de soins alternative adaptée à chaque enfant, le service privilégiant le traitement individualisé par rapport au protocole standardisé, et avec des succès supérieurs à la moyenne.

Ce service, bien entendu, respecte le Code de santé publique, le Code de déontologie et est accrédité par l'A.R.S., qui en a validé les procédures.

A l'occasion du départ à la retraite du Dr. DELÉPINE, ce service doit être fermé et déménagé dans les locaux d'Ambroise Paré.

Nous souhaitons, de la même manière que lorsqu'en 2004 ce service avait déménagé d'Avicenne, où il était né, à Garches, où il a pu poursuivre ses activités, que ses activités ainsi que celle des équipes du service d'oncologie pédiatrique de Garches puissent se poursuivre dans leurs nouveaux locaux de l'hôpital Ambroise Paré et que, pour que le dialogue soit renoué, le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. se réunisse avec toutes les parties prenantes en vue d'aboutir à une solution partagée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je voudrais rappeler le contexte dans lequel évolue le service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches. C'est un service qui était auparavant localisé à Avicenne. En 2004, un protocole d'accord a été signé entre l'unité d'oncologie pédiatrique du Dr. DELÉPINE et l'A.P.-H.P. pour organiser le transfert de son unité vers Raymond Poincaré. Ce transfert a eu lieu. Depuis 2006, cette unité fonctionne au sein de l'hôpital.

L'autorisation d'exercer l'activité d'oncologie pédiatrique, je vous le rappelle, est délivrée par l'Agence régionale de santé. Elle a été renouvelée en 2009 pour une durée de cinq ans. Cette autorisation arrive à échéance dans quelques semaines, au mois d'août. Elle n'a pas été, à ce jour, reconduite par l'Agence régionale de santé.

L'A.P.-H.P. a par ailleurs entrepris une réorganisation de l'activité de cancérologie pédiatrique au sein du groupe hospitalier universitaire Paris Ile-de-France ouest, auquel appartient l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt. Cette réorganisation, qui s'insère dans le schéma régional d'organisation des soins, prévoit que cette équipe d'oncologie rejoigne le service du Pr. Bertrand CHEVALLIER à Ambroise Paré.

La perspective du transfert de cette unité a effectivement créé un certain émoi, notamment auprès de parents qui réclament la poursuite des méthodes spécifiques de cette unité, actuellement dirigée par le Dr. DELÉPINE, qui part à la retraite, elle, dans quelques jours au mois de juillet.

Suite à ce conflit, ce qu'il faut bien appeler un conflit, l'A.P.-H.P. a organisé hier, dimanche 6 juillet, après les événements que vous relatez, à l'attention des parents, une réunion d'information en présence du Pr. DEVICTOR qui est chargé d'une mission de médiation par le directeur général de l'A.P., en présence du Pr. CHEVALLIER, le chef du pôle de pédiatrie de l'hôpital Ambroise Paré et de Sophie BENTEGEAT qui est directrice à la direction des patients et des usagers à l'A.P.-H.P.

À cette réunion, participaient une douzaine de parents d'enfants soignés dans l'unité du Dr. DELÉPINE, ainsi que le Dr. DELÉPINE elle-même et son mari, qui est ancien attaché dans son service.

Moi, j'ai le sentiment que cette réunion a permis d'établir un dialogue et de réitérer les garanties sur la prise en charge des enfants. Les familles ont posé beaucoup de questions lors de cette réunion. Elles ont exprimé leurs inquiétudes et leurs souhaits sur la question de la continuité de la prise en charge des traitements de leurs enfants, ce qui a permis de réaffirmer, devant tous les parents présents, les engagements de l'équipe médicale.

Le Pr. CHEVALLIER a d'ailleurs annoncé hier qu'il organisera, dès cette semaine, une réunion de l'ensemble des médecins de l'unité d'oncologie pédiatrique pour entendre leurs souhaits et pour les associer à la suite.

Concernant la poursuite des traitements en cours, je veux vous informer que l'A.P.-H.P. a donné par écrit des assurances que tous les enfants qui sont suivis dans l'unité d'oncologie pédiatrique pourront poursuivre à Ambroise Paré le même traitement que celui qui leur est prescrit actuellement et qu'il sera tenu compte des souhaits des familles pour une véritable continuité dans l'accueil et la prise en charge dans le service de pédiatrie du Pr. CHEVALLIER.

Il a été aussi rappelé que leurs médecins référents, actuellement à Garches, seront, s'ils l'acceptent, associés à toute décision médicale concernant les enfants et qu'ils pourront poursuivre leur activité à l'hôpital Ambroise Paré.

Au sujet des départs et des non-remplacements dans l'unité, je voudrais vous indiquer que le Conseil de Paris ne peut pas se substituer aux institutions, en l'occurrence l'A.P.-H.P. et son service des Ressources humaines, qui sont compétentes sur cette question.

Néanmoins, sachez que, suite au départ à la retraite du Dr. DELÉPINE, les personnes qui ont fait acte de candidature actuellement n'ont pas pu être nommées, soit parce qu'elles n'étaient pas pédiatres, et donc, elles ne pouvaient pas faire l'objet d'une nomination pour ces fonctions, soit parce qu'elles n'avaient pas d'expérience en oncologie.

Par contre, la question de l'attribution des moyens de fonctionnement médical et paramédical à la hauteur des besoins doit bien et est bien prise en compte, ces moyens devant être réunis sur le site d'Ambroise Paré.

En conclusion, j'affirme, comme vous, que oui, chaque patient a le droit à un traitement adapté, que les médecins ont le droit à l'indépendance de leurs décisions professionnelles.

Je crois qu'à ce jour le dialogue est réellement engagé entre la direction générale, les parents et l'équipe, et que le processus qui est engagé doit mener à ce que chaque enfant puisse continuer à être pris en charge à Ambroise Paré dans les conditions souhaitées par les parents, à ce que l'équipe médicale puisse poursuivre ses activités, l'équipe médicale de Garches, dans le cadre du service de pédiatrie générale de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt et que ce dialogue engagé, si je peux, en tant que vice-président du conseil de surveillance y apporter une pierre, ce sera avec beaucoup de détermination, mais qu'en l'état actuel, je vous demande, au vu de ces éléments, de retirer ce vœu, sinon l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu de M. BOUTAULT est retiré ?

M. Jacques BOUTAULT. - Monsieur le Président, j'ai bien entendu les propos qui viennent de m'être tenus. J'en suis un peu surpris puisque nous sommes d'accord pour que la continuité de prise en charge des enfants qui ont un traitement en cours soit poursuivie et que, mieux encore, le projet de soins spécifiques, tel qu'il est mis en œuvre, c'est-à-dire le projet de soins avec des protocoles individualisés soit poursuivi à Ambroise-Paré, le vœu ne demande rien d'autre.

Donc, il va être maintenu pour que nous soyons bien d'accord sur les propositions qui ont été faites en ce sens.

M. Bruno JULLIARD, président. - C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque (10e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au vœu n° 9 G relatif à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK pour 1 minute.

Mme Déborah PAWLIK. - Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues, j'associe à la présentation de ce vœu mes collègues Philippe GOUJON et Frédéric PÉCHENARD.

Le projet d'ouverture d'une salle de shoot dans le 10e est ressorti de votre chapeau il y a quinze jours, par un coup de pouce gouvernemental : Marisol TOURAINE a en effet indiqué que la loi Santé définirait le cadre de l'expérimentation.

Nous ne pouvons accepter l'ouverture d'une telle structure, non par idéologie mais par pragmatisme, ce projet n'étant en rien adapté à la réalité parisienne et aux besoins des toxicomanes parisiens.

Les exemples étrangers montrent en effet que ces salles de shoot ont permis, dans une certaine mesure, de réduire les risques de morbidité liés à la consommation de drogues. Mais à Paris, l'urgence n'est pas là, car les politiques gouvernementales menées en France depuis vingt ans ont déjà permis de réduire considérablement ces risques.

A contrario, Paris a besoin d'une politique qui offre aux toxicomanes un accompagnement vers le sevrage. Or, ces salles de shoot entretiennent la dépendance aux drogues au lieu d'aider les gens à s'en débarrasser. Ces propos ne sont pas de moi mais de la vice-présidente de la Fédération mondiale contre les drogues.

Vous vous trompez donc de cap et il est temps de revenir en arrière. L'urgence n'est pas à l'ouverture d'une salle de shoot mais à la mise en place d'une politique forte d'accompagnement médicosocial des toxicomanes dépendants vers la sortie de l'addiction, ce que nous proposons dans ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame PAWLIK. Il faut conclure.

Mme Déborah PAWLIK. - Nous demandons également que les solutions qui pourront être proposées le soient en concertation avec les riverains du quartier des deux gares.

M. Bruno JULLIARD, président. - Parfait. Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER. - Chers collègues, je ne comprends pas qu'en 2014, on puisse encore polémiquer sur cette question. Mais oui ! Parce que vous parlez dans votre vœu de deux choses qui sont différentes, tout en parlant d'une seule catégorie de personnes : les usagers de drogue.

Le sevrage et la réduction des risques sont deux politiques qui ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Elles s'adressent seulement à des personnes qui, soit ne sont pas au même stade de leur parcours avec l'usage de drogues, soit de personnes différentes puisque certaines, malheureusement, n'arrivent pas à adhérer à la politique de réduction des risques qui a été mise en place par les différents gouvernements depuis une quinzaine d'année. Une politique de réduction des risques qui a permis d'obtenir des résultats tout à fait remarquables.

Alors, c'est dans cet état d'esprit que l'hypothèse d'une salle de consommation à moindre risque a été actée à Paris. Vous le savez, l'ouverture de cette salle a simplement été contrariée par la décision du Conseil d'Etat, qui a rappelé que la loi de 1970 ne l'autorisait pas, et le Conseil d'Etat a demandé que l'on retourne vers le législateur pour modifier la législation.

J'ai beaucoup de respect pour le Conseil d'Etat et pour toutes les décisions de justice de notre pays, pas pour certaines seulement. Le Conseil d'Etat a donc demandé que l'on retourne vers le législateur ; c'est ce qui est en cours et Marisol TOURAINE l'a annoncé. Dans le cadre de la loi de santé publique, l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque va être autorisée en France.

Je vais vous rappeler l'expertise collective de l'INSERM, qui a été publiée très récemment, il y a quelques années, et qui analysait l'impact de telles salles de consommation sur plusieurs points.

Cette expertise montre, premièrement que ces salles permettent d'atteindre les groupes à haut risque et de répondre à leurs besoins. Mettons-nous bien d'accord, ce sont des personnes qui n'arrivent pas à entrer dans les dispositifs de réduction des risques existants actuellement, les traitements de substitution aux opiacés notamment.

Ces salles permettent de fournir des conditions d'hygiène et de sécurité pour tous. De sécurité pour les personnes qui fréquentent ces salles, mais de sécurité pour les riverains aussi qui préfèrent, pour que ceux qui n'arrivent pas à sortir de leur parcours addictif ou qui sont à un stade où ils n'en sont pas encore sortis, qu'ils s'injectent dans une salle plutôt que sur le trottoir ou dans les toilettes en bas de chez eux ou en bas de l'école, avec les seringues qui traînent dans le caniveau. La réduction des risques, c'est pour tous et c'est dans cette politique que s'installent les salles de consommation à moindre risque.

Elles permettent l'accès aux soins et elles permettent, je vous le disais, de réduire les nuisances pour l'ensemble de la communauté dans l'espace public.

Il y a des expériences étrangères existantes. Vous en citez une, d'ailleurs, dans votre vœu ; l'expérience de Genève. Elles vont toutes dans le même sens. J'ajouterai que l'exemple de Genève que vous citez a montré que la présence de salles de consommation, sur la criminalité liée à l'acquisition de la drogue, n'avait aucun effet. Aucun, aucun, aucun effet.

Enfin, je partage complètement avec vous le fait qu'une salle de consommation à moindre risque n'est pas l'unique réponse adaptée, comme je vous le disais, mais qu'elle s'insère dans la palette des dispositifs existants actuellement pour réduire l'usage des drogues, quand on n'arrive pas à le réduire, pour réduire les nuisances de cet usage, pour les usagers eux-mêmes et pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous le dis clairement : il n'est pas envisagé de renoncer à ce projet et, dès que le projet de loi de santé le permettra, nous ouvrirons cette salle parce que ce dispositif de salle comportera aussi évidemment un dispositif de médiation très important pour tenir compte de l'avis des riverains et pour suivre, de la manière la plus pragmatique possible, l'arrivée dans le quartier de ce qui sera un nouveau lieu de réduction des risques.

Et je ne désespère pas de pouvoir vous convaincre qu'il sera utile pour l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Il y a deux inscriptions pour explication de vote.

D'abord, celle de M. GOUJON. Même si c'est un vœu UMP auquel d'ailleurs vous avez été associé, mais peut-être que M. JOMIER vous a convaincu.

M. Philippe GOUJON. - Je ne crois pas.

D'ailleurs il ne suffira pas que M. JOMIER nous convainque, ce ne sera pas suffisant, il faut aussi qu'il convainque l'Académie de médecine qui a donné un avis défavorable à l'ouverture de ces structures. Il faudra qu'il convainque l'Académie de pharmacie, qui a donné un avis défavorable à ces structures.

Il faudra qu'il convainque le Conseil d'Etat aussi qui a demandé qu'une nouvelle loi effectivement soit mise en place, mais M. JOMIER passe un peu rapidement sur cette réforme législative, qui peut être ou ne pas être faite d'ailleurs.

Ce qu'a dit le Conseil d'Etat, c'est qu'en l'état actuel de la législation, on ne peut ouvrir de telles salles. Ce serait considéré comme une incitation à se droguer, alors que, pour que l'on puisse le faire, il faut tout simplement changer la loi de 1970 sur l'interdiction de l'usage de la drogue dans notre pays, et donc dépénaliser l'usage de la drogue en France.

En fait, la modification de cette loi par la loi dite santé - c'est assez paradoxal - consistera tout simplement à dépénaliser, même pour une expérimentation, l'usage de la drogue dans notre pays, au moins sur un secteur parisien, puisque jusqu'à présent je constate qu'il n'y a que Paris qui a décidé de se lancer dans cette expérience.

Pour ce qui concerne les autres pays, il n'y a que sept ou huit pays qui se sont lancés dans cette expérience. Si c'était vraiment formidable, je pense qu'il y en aurait davantage.

Pour terminer, parce que Déborah PAWLIK a dit tout ce qu'il fallait dire sur le sujet, je regrette simplement que, par cette mesure, on mette à bas finalement tous les efforts de prévention, d'éducation, d'insertion qui sont mis en œuvre par les gouvernements de gauche comme de droite depuis des années, qui traduisent la politique humaniste de la France en matière de drogue, c'est-à-dire le sevrage, la désaccoutumance et non pas l'accompagnement dans la drogue.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement, a demandé la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Il y a deux volets dans ce projet. D'abord le volet d'intérêt général. Je crois qu'aujourd'hui personne de sérieux ne conteste l'utilité et la justification d'une salle de consommation de drogue à moindre risque. Je crois que simplement il faut offrir à chaque Conseiller de Paris un rapport de l'INSERM.

Puis peut-être que nous pourrions, parce que nous ne sommes pas sectaires, auditionner la dernière responsable de l'UMP en charge de la santé publique - je veux parler de la Ministre Roselyne BACHELOT - pour qu'elle nous donne son avis sur la question.

Puis ce projet s'inscrit dans le 10^e arrondissement, et je veux remercier Bernard JOMIER et la Municipalité parisienne d'avoir confirmé son engagement. Ce projet s'inscrit dans le 10^e arrondissement et je me rappelle très bien le débat juste avant l'élection municipale et les propos de M. GOJJON, qui disait : "Vous verrez bien aux municipales le vote des habitants du quartier de la gare du Nord !", donc nous avons vu, et bien vu !

Aujourd'hui, nous avons une Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, qui est courageuse, une Municipalité parisienne qui est courageuse, une mairie d'arrondissement - j'espère qu'elle l'est également -, des habitants du 10^e qui sont courageux.

Il ne reste plus qu'un effort à faire au groupe UMP du Conseil de Paris !

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste.

M. Didier LE RESTE. - Monsieur le Président, Merci.

Je vois que l'on est en plein mondial de football avec les shoots qui valsent !

Je pense que le projet que nous portons, dans le 10^e arrondissement, d'une salle de réduction des risques liés à la toxicomanie qui figurerait, comme l'a dit Rémi FÉRAUD avant moi, dans notre programme de campagne, répond à un double objectif.

Réduire les risques sanitaires pour les usagers de drogue mais assurer aussi une plus grande tranquillité de vie pour les riverains grâce à la réduction des lieux de consommation dans l'espace public ou les parties communes des immeubles, et une meilleure récupération des seringues usagées.

La création de cette salle fait partie d'une réponse globale à apporter au problème de la drogue. Elle s'adresse à ceux qui n'ont pas encore franchi le pas de son abandon et permet à de nombreux consommateurs en situation de déshérence un contact avec une structure et un contact de socialisation.

Cette question, d'ailleurs, a été largement concertée avec les populations concernées.

Donc, nous nous opposerons au vœu de l'UMP, et nous rappelons l'engagement des élus Communiste - Front de Gauche pour la réussite de cette opération de santé publique et de solidarité humaine.

M. Bruno JULLIARD, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2014 DASES 1216 G - Participation (1.995.000 euros) et convention avec l'association "France Terre d'Asile" (18e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 1216 G : participation et convention avec l'association "France terre d'asile".

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le présent projet de délibération traite de l'action du Département en matière de prise en charge des mineurs isolés étrangers, un sujet brûlant sur lequel vous connaissez nos positions, que nous avons exposées lors des précédents Conseils.

Ma collègue Fanny GAILLANNE l'a déjà dit, et je sais qu'un certain nombre d'élus de la majorité ainsi que les membres de notre Exécutif en charge de cette question partagent cet avis, la situation actuelle de ces jeunes est des plus préoccupantes et nous devons apporter des améliorations au dispositif de prise en charge de l'accompagnement qui leur est consacré.

Notre attention est particulièrement concentrée sur cette centaine de jeunes reconnus mineurs au terme d'un processus juridique, mais qui pâtissent de longs mois d'attente suite à une décision en première instance qui les exclut de fait du champ de la protection de l'enfance.

Cette zone grise, comme elle commence à être appelée, ne doit pas rester.

Depuis 2013, l'État est intervenu à l'échelle nationale au travers de la circulaire TAUBIRA. Nous attendons de pouvoir juger sur bilan de l'efficacité de cette circulaire pour savoir si la situation des mineurs isolés étrangers détectés à Paris s'est améliorée dans les faits.

Nous regrettons au passage que l'État n'ait pas suivi le soutien financier massif qu'il avait apporté l'an passé au dispositif de mise à l'abri ; l'étendue du dispositif en est impactée et nous le déplorons.

Nous savons l'Exécutif sensible à cette question. La nouvelle équipe en charge, placée sous la responsabilité de Dominique VERSINI et Nawel OUMER, est mobilisée pour apporter des réponses de fond au phénomène et alimenter des échanges constructifs avec les élus et les associations qui sont confrontées quasi quotidiennement à ces situations dramatiques : cela tranche avec les pratiques de l'ancienne mandature, et je tenais à les en remercier.

Nous voterons bien entendu la poursuite du soutien à cette action menée par le F.T.D.A.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, cher collègue, d'avoir souligné l'engagement de notre équipe pour la résolution, en tout cas l'amélioration de la réponse apportée aux problématiques rencontrées par les mineurs isolés étrangers qui entrent ou non dans les dispositifs de la protection de l'enfance, dont le Département a la charge.

Je vous confirme, pour appuyer, en tout cas pour réaffirmer notre volonté, que ce dispositif qui est aujourd'hui illustré par le projet de délibération pour une subvention versée à "France terre d'asile" de réaliser une partie de cette mission : l'évaluation avec le dispositif PAOMIE et l'accueil, l'hébergement et de suivi de ces jeunes avec le dispositif DATMIE, de voir ce qui peut être amélioré, tant dans la qualité de la prise en charge que dans le nombre de mineurs qui se présentent et qui peuvent être pris en charge pour répondre au mieux et au plus près de leurs besoins.

Je vous remercie d'avoir souligné ces éléments et vous pouvez être assurés de notre volonté de faire cela en collaboration, en discussion avec tous les groupes de notre hémicycle, bien évidemment, et particulièrement avec toutes les institutions et associations partenaires, en tout cas, qui s'investissent dans cette action, notamment dans le cadre du prochain Schéma départemental de protection de l'enfance.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1216 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1216 G).

2014 DASES 1081 G - Subvention (4.500 euros) à l'association "Cœur du cinq" pour son action de suivi social de personnes sans domicile (5e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1081 G : subvention à l'association "Cœur du cinq", pour son action de suivi social de personnes sans domicile.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Président, merci.

Une intervention rapide pour dire tout le bien que je pense de cette association - et je ne suis pas la seule au Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris - pour émettre un vœu, même si je n'ai pas déposé formellement un vœu.

L'association, qui a maintenant plus de 20 ans, œuvre rue Daubenton, dans le 5e arrondissement, pour accompagner en particulier les personnes sans domicile fixe. Elle fait un travail tout à fait remarquable avec très peu de moyens : un emploi-tremplin, deux travailleurs sociaux, quelques stagiaires et quelques bénévoles, alors même qu'elle accueille une quarantaine de personnes par jour et que l'on compte 7.000 passages pour la seule année 2013.

Elle fait un accompagnement extrêmement fin qui ne se contente pas de l'accès au droit, mais aussi de l'hébergement, la santé, le social, et avec beaucoup d'activités culturelles.

Force est de constater que la subvention du Département de Paris est assez résiduelle, puisqu'on est à 4.500 euros sur un budget global de l'association qui est de 65.900 euros et qui compte fort heureusement près de 29.000 euros de dons et de collecte.

Je voulais manifester le souhait que l'on puisse retenir, comme cela a d'ailleurs été évoqué, "Cœur du cinq" pour porter le projet de bagagerie dans le 5e, mais à condition évidemment d'augmenter de manière substantielle cette subvention pour l'avenir.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère de Paris Florence BERTHOUT...

Pardon, Madame la Maire, pas de volonté de ma part de vous blesser, évidemment.

Vous avez souligné une fois de plus le travail remarquable qui est effectué dans le 5e arrondissement par l'association "Cœur du cinq". Comme vous le savez, je suis venue récemment avec Marie-Christine LEMARDELEY à l'occasion des 30 ans de cette association, et nous étions ensemble pour parler du travail de cette association.

Nous avons évoqué le projet de bagagerie que cette association souhaite mettre en place. Nous sommes bien sûr tout à fait ouverts, comme je l'ai déjà dit lors du dernier Conseil de Paris. Nous attendons leur projet. Nous les avons contactés la semaine dernière et leur projet ne sera prêt qu'au mois de septembre.

À ce moment-là, évidemment, nous analyserons de façon tout à fait bienveillante, d'autant que cela s'insère dans le cadre de la grande cause municipale "lutte contre la grande exclusion", ce projet de bagagerie. À cette occasion, nous étudierons le budget inhérent à cette bagagerie et aux besoins de cette association pour laquelle je vous demande donc de voter le projet de délibération qui lui attribue une subvention de 4.500 euros.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1081 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1081 G).

Je vous remercie.

2014 DASES 1104 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Crésus Ile-de-France - Paris" pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1104 G : subvention et convention avec l'association "Crésus Ile-de-France - Paris" pour son action de lutte contre le surendettement.

Madame Marie ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Président.

La crise économique et sociale que traverse notre pays n'épargne pas Paris, comme vous le savez, et l'ampleur de la problématique de surendettement en est l'une des facettes.

Certains Parisiens et Parisiennes de catégories sociales très diverses doivent parfois faire face à une situation financière personnelle très difficile. Ils peuvent se retrouver dans l'impossibilité de rembourser leurs crédits, prêts immobilier ou à la consommation, tout en faisant face aux dépenses quotidiennes relatives aux besoins essentiels de la vie courante, tels que l'alimentation, la santé ou encore le logement.

Selon l'I.G.A.S., il y aurait entre 90.000 et 180.000 ménages surendettés en Ile-de-France, souvent victimes d'un accident de la vie qui a brutalement déstabilisé leur situation financière. D'après les chiffres de la Banque de France, le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement est en hausse continue depuis 2010.

A Paris, 4.683 dossiers de surendettement ont été déposés en 2013.

Depuis 2012, notre Département s'implique aux côtés du Crédit Municipal de Paris pour apporter un accompagnement juridique et budgétaire aux personnes endettées, tout en poursuivant son soutien au dispositif de microcrédits ouvert aux exclus du système bancaire classique.

En amont de l'action du Crédit Municipal, d'autres acteurs sont mobilisés, notamment les services sociaux de notre Département qui accompagnent et orientent les personnes endettées en difficulté financière, en lien avec la Commission de surendettement de Paris.

Dans ce jeu d'acteurs, où chacun tient un rôle important dans l'accueil, l'orientation ou le suivi des ménages en situation de surendettement, nous souhaitons souligner ici l'engagement et l'action de l'association "Crésus" qui agit en Ile-de-France en général et à Paris en particulier.

Son rôle est particulièrement important en ce qui concerne la prévention du surendettement et la formation à la gestion d'un budget personnel.

En 2013, cette association a réalisé, comme le souligne le projet de délibération, 3.478 entretiens de conseil, dont 67 % pour des ménages parisiens, et 86 séances de formation sur la gestion du budget personnel et la relation bancaire.

Nous nous félicitons que cet acteur associatif puisse étendre son activité de permanences et de formation dans plusieurs arrondissements parisiens, dix arrondissements à ce jour, et nous souhaitons que son développement se poursuive sur tout le territoire de Paris.

Enfin, nous souhaitons qu'à l'avenir, le Département de Paris puisse s'attacher à coordonner encore davantage l'ensemble des acteurs mobilisés dans la prévention, la lutte et la sortie du surendettement, en proposant un dispositif clair et accessible à l'échelle de chaque arrondissement, dans une logique de proximité.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, dans cette perspective, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, chère Madame ATALLAH, votre intervention souligne le travail remarquable qui est effectué par l'association "Crésus" à Paris en matière de lutte contre le surendettement.

Je rejoins pleinement votre appréciation de ce travail et je le salue également. Il est vrai que cette association a mis en place un dispositif très intéressant d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en surendettement ou en fragilité financière, avec une équipe de juristes et de bénévoles très compétents et très formés.

Cette activité est en progression, ce qui témoigne des besoins. Donc, cette association est vraiment un partenaire très fort pour les services sociaux départementaux dans ce domaine de la lutte contre le surendettement.

En ce qui concerne les liens avec le Crédit Municipal de Paris, ainsi que l'extension territoriale de l'activité de l'association, je propose que ces réflexions s'intègrent naturellement dans nos travaux sur la grande cause "lutte contre la grande exclusion", puisque le surendettement sera forcément un facteur de fragilisation que nous étudierons dans la partie prévention envers la lutte contre la grande exclusion.

Je suis donc très heureuse que nous puissions voter, je l'espère, largement ce projet de délibération pour signer la convention avec l'association "Crésus Ile-de-France - Paris" et lui attribuer une subvention de 30.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1104 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DASES 1104 G).

2014 DASES 1107 G - Avenant à la convention de coopération Département/CASVP/Samu-social pour les prises en charges hôtelières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1107 G qui concerne les prises en charge hôtelières au titre de l'A.S.E.

La parole est à Mme ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet s'inscrit dans la série d'initiatives engagées par notre collectivité depuis 2001 pour améliorer la gestion et la qualité de l'hébergement en hôtels meublés des familles avec enfants mineurs, prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance à Paris.

Pour ne citer que quelques-unes des mesures prises par le Département, je rappellerai ici :

- la mesure d'acquisition d'hôtels meublés pour leur transformation en logement social en 2002 ;
- le partenariat avec la Préfecture de police pour le contrôle des normes de salubrité et de sécurité depuis 2005 ;
- le partenariat avec l'A.N.A.H. pour financer des travaux de mise aux normes en 2006 ;
- la mise en place de l'opération programmée d'amélioration des hôtels meublés en 2007 ;
- et la création de l'Observatoire des hôtels pratiquant l'hébergement social, aussi en 2007.

Toutes ces mesures ont été importantes pour essayer d'améliorer la gestion et la qualité de ce type d'hébergement.

Pour poursuivre dans le même sens, il est proposé aujourd'hui de voter sur un avenant de prorogation d'une convention de coopération entre le Département de Paris, le C.A.S.-V.P. et le Samu social de Paris. Cette convention a été mise en place en 2013 et vise trois objectifs à la fois :

- améliorer les conditions d'hébergement des familles dans les hôtels meublés,
- améliorer l'accompagnement social de ces mêmes familles, afin de les sortir plus rapidement vers l'insertion,
- et mieux négocier et contrôler les tarifs des hôtels ; la famille hébergée n'aurait qu'à payer sa propre participation qui lui sera fixée par les services de l'A.S.E. en fonction de ses ressources.

Comment ne pas réagir positivement à cette même nouvelle initiative quand on apprend les conditions de vie déplorables de 640 familles parisiennes qui vivent avec leurs enfants dans les chambres d'hôtel à Paris ?

Ce constat a été confirmé tout récemment par une étude effectuée en 2013 par le C.A.S.-V.P. sur les familles hébergées en hôtels meublés et prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance à Paris.

Je ne peux présenter ici toutes les données de cette étude. Néanmoins, je vous livre quelques éléments d'information illustrant la gravité de la situation :

- plus de 75 % de la population des familles hébergées en hôtel à Paris vivent en dessous du seuil de pauvreté ;
- 24 % des parents qui concernent des ménages vivant en hôtel depuis plus de trois ans sont touchés par un problème de santé et/ou par une situation de handicap ;
- presque un tiers des familles à l'hôtel depuis plus de trois ans est en suroccupation ;
- des témoignages poignants des mères sur la gestion difficile du quotidien dans un espace exigü, sur les conditions d'hygiène et de sécurité à la limite de l'insalubrité, sur l'alimentation et les problèmes de malnutrition. Il

faut savoir que, dans la semaine, les enfants mangent à la cantine, mais il reste les repas du soir et les repas pendant toutes les vacances scolaires ;

- enfin, toutes les mères des familles hébergées témoignent de l'impossibilité d'avoir une vie familiale normale dans des chambres d'hôtel.

Face à ce constat alarmant et en espérant de nouvelles solutions d'hébergement plus adaptées dans le cadre de la future métropole, nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération en formulant au moins un seul vœu ici, c'est d'insister sur le caractère provisoire de l'hébergement à l'hôtel si on peut l'encadrer par une durée maximum au-delà de laquelle un autre type d'hébergement ou de relogement doit être trouvé par la collectivité, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement.

Cette démarche sera inscrite, bien évidemment, dans la démarche de la lutte contre la grande exclusion que nous avons votée avec enthousiasme lors du dernier Conseil de Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

M. Hervé BÉGUÉ s'est également inscrit sur ce projet de délibération.

M. Hervé BÉGUÉ. - Monsieur le Président, chers collègues.

Vous nous proposez aujourd'hui d'entériner l'expérimentation menée depuis un an dans les 11^e et 13^e arrondissements et d'élargir la coopération engagée entre la DASES, le C.A.S.-V.P. et le Samu social à l'ensemble des arrondissements.

Vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'hébergement des familles est un sujet sur lequel les élus Communistes - Front de Gauche ont toujours porté une grande attention, d'autant plus que, depuis quelques années, un nombre croissant de familles se retrouvent plongées dans une grande précarité.

Cette convention doit apporter de nettes améliorations à la gestion des nuitées hôtelières qui sont prises en charge par le Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Entre autres choses, la réservation des chambres par le Samu social est un progrès significatif. Jusqu'à présent, les services sociaux transmettaient une liste d'hôtels aux familles qui devaient ensuite trouver elles-mêmes une place alors que leur situation était déjà d'une extrême gravité, que ces familles devaient redoubler d'efforts pour assurer la continuité de la scolarité de leurs enfants et continuer à assumer leur profession. Cette recherche d'hôtel était un vrai parcours du combattant.

Je tenais simplement à souligner un point de cette convention qui me paraît de nature à affaiblir les améliorations apportées par ce partenariat avec le Samu social.

Il est indiqué dans l'article 2 que "le Samu social peut proposer des mises à l'abri dans Paris où a proximité à titre exceptionnel quand l'urgence s'impose".

Cette précision, nous le savons, est nécessaire car il peut arriver que le Samu soit dans l'incapacité la plus totale à trouver une chambre disponible dans Paris. Toutefois, il ne faudrait pas que l'exception devienne la règle et que les familles soient de plus en plus hébergées en dehors de Paris.

Lorsque cela est le cas, l'éloignement nuit à la scolarisation des enfants, contribue à rompre les liens de solidarité qui peuvent se tisser à l'échelle des quartiers et risque de causer la rupture d'accompagnements sociaux que les travailleurs sociaux de nos services mettent tant de temps à construire avec les familles.

Lorsque le Samu social intervient en matière d'hébergement des familles pour le compte de l'Etat, on ne peut pas dire que les pratiques soient irréprochables. Les familles sont ballottées d'hôtel en hôtel, d'un bout à l'autre de l'Ile-de-France. Aujourd'hui, pour 60 % des demandes de prise en charge émanant de familles et faites à Paris, le Samu social propose une chambre d'hôtel en banlieue. Nous ne souhaitons pas que cela devienne la même chose pour les familles qui bénéficient d'une mise à l'abri au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

A nos yeux, le Département devrait au contraire tirer les pratiques vers le haut et mettre en place les conditions d'une plus grande stabilité des familles en situation de précarité.

Cela paraît anachronique à certains, nous le savons, mais la grande amélioration que nous pourrions apporter en matière d'hébergement durant cette mandature serait de créer un véritable service public de l'hébergement

d'urgence, service d'excellence assurant à la fois de meilleures prises en charge et un cadre de travail stabilisé pour les équipes de travailleurs sociaux qui, chaque jour, font face à la grande misère.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Pour répondre aux deux interventions, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, effectivement, c'est un sujet important puisqu'il s'agit de la prise en charge des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance sur le territoire de Paris.

En fait, la convention pour laquelle nous vous invitons à voter la signature d'un avenant est une convention qui a eu vraiment pour but de rendre la vie des familles plus facile dans le quotidien au sens où, comme vous l'avez souligné, jusque-là, les familles devaient elles-mêmes se chercher un hôtel, elles étaient dans des relations qui n'étaient pas très saines parfois avec les hôteliers et elles subissaient des pressions.

La convention qui a été mise en place de coopération entre le Département, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Samu social de Paris a eu pour objectif, justement, de faire en sorte que les choses se passent mieux pour les familles et qu'il n'y ait plus de rapport d'argent entre elles et les hôteliers.

Donc, bien sûr, vous avez évoqué, Monsieur BÉGUÉ, deux types de familles en fait, à la fois les familles qui font l'objet de cette convention, c'est-à-dire les familles relevant de l'Aide sociale à l'enfance et qui sont hébergées dans des hôtels de leur arrondissement, c'est le principe qui est fixé.

Je ne sais pas s'il y a des exceptions à cette règle, mais, d'après les informations que j'ai, il n'y en a pas. Le principe, c'est de trouver un hôtel dans l'arrondissement pour que les enfants puissent poursuivre leur scolarité.

Il y a...

Si vous le permettez, je vais quand même exprimer moi-même ce que j'ai à dire.

Il y a également d'autres familles qui, elles, ne relèvent pas de l'Aide sociale à l'enfance, mais qui sont tout aussi importantes à mes yeux et aux vôtres, évidemment, mais qui relèvent de la prise en charge par l'Etat et s'adressent au Samu social qui peuvent être des familles principalement demandeuses d'asile ou en situation administrative précaire, comme on dit maintenant.

Ces familles-là, effectivement, sont orientées par le Samu social sur toute l'Ile-de-France et sont changées d'hôtel de façon répétitive, ce qui n'est pas du tout une bonne solution pour les enfants.

Pour revenir aux familles dont nous parlons, qui font l'objet de cette convention, ce qu'il m'a paru, à ce que l'on m'a expliqué, une amélioration, c'est d'abord que les hôtels, dont certains offraient des conditions de vie qui n'étaient pas propices, tous les hôtels sont contrôlés par un "contrôleur" du Samu social qui est chargé de vérifier l'état des lieux des hôtels, de gérer les relations avec les hôteliers et surtout, pour l'alimentation des enfants, j'ai demandé si tous les enfants pouvaient, avec leur famille, avoir accès à nos restaurants solidaires le soir. La réponse est oui, sauf que, sans doute parce que ce n'est pas facile, qu'il y a école le lendemain, beaucoup de familles n'y vont pas parce que ce n'est pas très facile de ressortir pour aller vers un restaurant solidaire.

Effectivement, ce n'est pas simple de toute façon de vivre à l'hôtel, c'est pour cela que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, lui, assure l'instruction des aides et nos services sociaux font tout pour trouver des solutions pérennes pour ces familles.

Aujourd'hui, il faut que vous sachiez qu'il y a à peu près 640 familles, un peu plus de 2.000 personnes avec enfants. Donc, l'objectif est de les faire sortir vers le logement, car vivre en hôtel n'est évidemment jamais une solution.

Avec les dispositifs, notamment "Louez solidaire" et l'accord collectif départemental, environ 800 familles ont pu déjà être relogées via le dispositif "Louez solidaire" et, pour les autres, nous essayons d'accélérer et les engagements de la Maire de développement du logement, du logement social que défend notre collègue Ian BROSSAT et du dispositif "Louez solidaire", offriront des perspectives. Si je puis dire, j'ai ce dispositif sous mon regard, comme vous-mêmes, et je m'assurerai vraiment que les conditions indispensables aux enfants et aux familles et à leur sortie seront bien mises en place. Voilà ce que je peux vous dire à aujourd'hui.

Je regarde si j'ai répondu à toutes les questions, je crois que oui.

Je voulais juste préciser que depuis le 1er juin 2014, le dispositif a été étendu à l'ensemble des arrondissements. Au début, c'était expérimental et maintenant c'est sur l'ensemble des arrondissements. Pour vous dire que le 10 juillet, il y aura le Conseil d'administration du Samu social et que cette convention aussi sera présentée et votée par le Conseil, comme elle l'a été par le Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville le 4 juillet dernier.

Voilà, je vous propose donc de voter ce projet de délibération sur la signature de l'avenant de prorogation à la convention.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1107 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DASES 1107 G).

2014 DASES 1111 G - Subvention (8.500 euros) à l'association Comité local de l'association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1111 G : subvention à l'APEIS Paris et nous examinons l'amendement n° 10 G déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Vous connaissez l'APEIS, c'est la première association de chômeurs qui a vu le jour en 1988. Il y a tout juste 20 ans, elle a ouvert son antenne parisienne dans un quartier populaire du 20e. Cette association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs précaires, réalise un travail remarquable qui se diversifie d'année en année, compte tenu de la situation et de la multiplication des situations.

Les bénévoles et l'unique salarié de l'association suivent plus de 800 chômeurs par an. Ils les accompagnent dans leur recherche d'emploi et les aident à recouvrer leurs droits, y compris en leur évitant les radiations arbitraires que peut faire Pôle Emploi. Cette action va bien au-delà des démarches administratives et le soutien s'inscrit aussi dans la solidarité et le soutien psychologique pour des chômeurs de longue durée, toujours plus fragiles, toujours plus précaires, parfois brisés.

Avec 17.000 chômeurs de plus à Paris en deux ans, le travail ne devrait malheureusement pas leur manquer. C'est pour cela que nous nous félicitons de l'augmentation de la subvention au niveau demandé par cette association.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.

Le vœu qui a été déposé et l'explication qui en a été donnée, afin d'augmenter la subvention à l'association APEIS, montre combien elle se situe dans un contexte important de chômage, dans un contexte économique et social difficile. Comme vous le savez, dans ce contexte, le Département mobilise tous les leviers possibles pour protéger le plus efficacement possible les personnes les plus démunies. C'est l'esprit et le cadre du bouclier social parisien qui a été adopté au cours de la dernière mandature. Ce qui est très important pour les personnes qui sont en difficulté de retrouver un emploi, c'est l'accompagnement vers l'emploi qui est quand même, de façon évidente, la meilleure protection contre la précarité.

Donc, c'est dans cet esprit qu'ont été mis en place en juin 2014 les Espaces parisiens d'insertion pour accompagner les bénéficiaires du R.S.A. dans leur recherche d'emploi. Également de nombreuses associations agissent à leur niveau, que le Département soutient pour proposer un accompagnement aux demandeurs d'emploi précaires. C'est le cas de l'association APEIS, qui fait partie des associations qui se mobilisent pour aider des

personnes à retrouver de l'emploi et nous souhaitons l'encourager. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable à ce vœu, visant à porter la subvention de fonctionnement à 9.816 euros au titre de l'exercice 2014.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 10 G est adopté. Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1111 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DASES 1111 G).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'ouverture de droits et au suivi des allocataires du R.S.A. de l'E.P.I.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 11 G relatif à l'ouverture de droits et au suivi des allocataires du R.S.A.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM. - Merci, Monsieur le Président.

Le Département de Paris a souhaité mettre en œuvre une réforme ambitieuse et pertinente du suivi des allocataires du R.S.A., la création de guichets uniques permettant d'ouvrir son droit au R.S.A. dans un premier temps, puis d'apporter aide, information et services dans le cadre d'une recherche d'emploi dans un second temps. Cela se matérialise par la création de sept zones dans Paris, appelées Espaces Parisiens d'Insertion, l'"E.P.I. Minimales" couvrant les quatre premiers arrondissements de Paris ainsi que le 9e et le 10e arrondissement, ce qui correspond bien au territoire d'action sociale défini par le Département au sein duquel elle trouve sa logique et sa pertinence.

L'action sociale est inefficace uniquement au niveau des petits arrondissements, mais elle est à penser dans une globalité de territoires qui présente les mêmes problématiques. Cela correspond à 7.500 bénéficiaires dans la zone concernée. Jusqu'à maintenant, les allocataires de ces six arrondissements allaient chacun auprès du C.A.S.-V.P. de leur arrondissement pour ouvrir leurs droits et être suivis par un seul et unique service basé rue des Minimes, dans le 3e arrondissement. L'ouverture se déroulant au C.A.S.-V.P., l'ouverture d'autres droits était aussi possible en même temps.

Faute d'opportunité foncière, il n'a pas été possible de réunir l'ouverture et le suivi dans un seul et même bâtiment de notre zone, ce qui force les habitants à aller dans le 19e arrondissement pour ouvrir leurs droits, puis revenir dans le 3e arrondissement pour leur suivi dans le cadre de leur recherche d'emploi, puis dans chacune des sections du C.A.S.-V.P. pour ouvrir les autres droits potentiels.

Cette situation ne va pas faciliter la lisibilité du dispositif et risque de créer du non-recours. Aussi pour mettre en cohérence le dispositif de l'"E.P.I. Minimales" avec les objectifs globaux de la réforme et avec le territoire d'action sociale, nous demandons à ce que le Département poursuive ses efforts pour trouver dans un des six arrondissements un lieu pour réunir ouverture du droit et suivi du bénéficiaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre et donner son avis, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président.

Le vœu qui vient d'être présenté est, comme cela a été présenté par M. AIDENBAUM, relatif à l'E.P.I., à l'Espace Parisien d'Insertion des arrondissements 1er, 2e, 3e, 4e, 9e et 10e. Il demande le regroupement logique sur un même lieu géographique des fonctions assurées par cet Espace parisien d'insertion.

Alors en fait, il est évident que c'est l'objectif que nous poursuivons pour plus de cohérence pour les usagers. Bien sûr, la situation à laquelle vous faites référence s'explique par la difficulté d'avoir des opportunités foncières adaptées dans certains territoires, préalablement à la mise en œuvre des E.P.I. Évidemment, dans notre esprit, cette situation est naturellement temporaire et a vocation à prendre fin dès que des locaux adaptés auront été trouvés.

S'agissant spécifiquement de cet espace parisien d'insertion "Minimes", temporairement et faute de locaux permettant de le faire et pour ne pas désorganiser les équipes et assurer un meilleur service à l'utilisateur, c'est le choix d'un regroupement avec l'instruction des dossiers dans le 19e arrondissement qui a été privilégié. Donc une information spécifique a été assurée vers les bénéficiaires concernés.

Par ailleurs, les services travaillent à la recherche de nouveaux locaux afin de réunir l'ensemble des fonctions sur un seul site. C'est pourquoi, dans la mesure où ce vœu est pleinement cohérent avec l'esprit des espaces parisiens d'insertion et avec ce vers quoi nous tendons, je donne évidemment un avis favorable et répète que nous travaillons actuellement dans le sens souhaité par ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Pour une explication de vote, Madame Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais signaler notre soutien à cette mesure de bon sens proposée par la Gauche puisque les rares fois où cela arrive, il faut bien le souligner !

L'idée de créer un guichet unique, qui permette aux allocataires et aux bénéficiaires du R.S.A. de s'inscrire et d'être accompagnés dans un même cadre et au même endroit, nous semble tout à fait logique et cela améliorera la lisibilité du dispositif et évitera de décourager les allocataires qui se retrouvaient, jusqu'à présent, dans un circuit administratif extrêmement complexe.

Donc, nous voterons pleinement cette mesure avec vous.

M. Bruno JULLIARD, président. - Parfait, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2014, V. 13 G).

2014 DASES 1055 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Une Chorba pour Tous" pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1055 G : subvention et convention avec l'association "Une chorba pour tous" pour ses activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à préciser que l'association "Une chorba pour tous" œuvre pour la promotion sociale des personnes en situation d'exclusion, à travers des actions concrètes d'accès aux droits communs. Elle intervient toute l'année, afin de contribuer aux idées universelles de partage et de solidarité envers les couches les plus défavorisées et son activité est reconnue dans le 10e arrondissement et bien au-delà.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil de Paris, une subvention de 9.151 euros de participation au paiement du loyer des locaux de cette association.

J'en avais profité pour interroger Mme la Maire sur la demande de soutien que l'association lui avait faite en juillet 2013 concernant l'attribution d'un local inoccupé, plus vaste, appartenant à Réseau Ferré de France, situé au 105, rue Curial, dans le 19e arrondissement.

Nous avons cru comprendre que le Département étudiait déjà cette demande et nous nous en réjouissons.

Il faut savoir que ce local permettrait à l'association d'assurer une plus grande capacité d'action et, entre autres, de fournir un service de restauration assise, mais également d'effectuer une économie de fonctionnement d'environ 24.000 euros, correspondant aux frais d'installation du chapiteau monté chaque année à l'occasion du mois du Ramadan.

Je vous invite d'ailleurs à vous y rendre. Le chapiteau se trouve cette année sur la rue Paul-Meurice dans le 20e arrondissement. Vous pourrez y constater par vous-mêmes le formidable travail qui y est effectué.

Ainsi, ce mois-ci, nous devons voter une subvention de 40.000 euros pour les activités de médiation sociale et d'aide à l'accès aux droits de l'association et vous comprendrez que le groupe Ecologiste de Paris votera cette année cette subvention avec enthousiasme.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, tout le monde connaît bien les activités et les actions de l'association "Une chorba pour tous" qui a été créée en 1992 et dont le siège est situé 106, rue Curial dans le 19e arrondissement.

En fait, cette association, je ne répéterai pas ce qu'a dit notre collègue, assure une aide alimentaire tout au long de l'année et particulièrement durant le mois du Ramadan, à l'occasion de la distribution d'un repas tous les soirs. C'est une action importante.

A l'occasion de ses rencontres avec les personnes, effectivement, l'association a développé une action d'aide à l'accès aux droits, à la prévention sociale et sanitaire et à la médiation. C'est dans ce cadre que vous est proposé le projet de délibération visant à voter une subvention de 40.000 euros pour cette action-là.

Pour dire juste un tout petit mot sur la question que vous avez posée et dont nous avons parlé en 6e Commission, sur la question des locaux dans lesquels l'association aimerait s'installer, pour l'instant, comme je vous l'ai dit, ce sont des locaux appartenant à Réseau Ferré de France donc, nous engagerons une discussion avec Réseau Ferré de France mais cela ne dépend pas directement, bien sûr, de la Ville de Paris.

Dans cette attente, je vous propose de voter la subvention de 40.000 euros et la signature de la convention avec cette association "Une chorba pour tous".

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1055 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DASES 1055 G).

2014 DASES 1160 G - DDEES - Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Pôle emploi.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1160 G - DDEES : programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi, avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Pôle Emploi.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci.

Ce projet de délibération concernant l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Pôle Emploi doit être examiné à partir de deux éléments :

- la convention mère, que nous avons soutenue et qui a permis de constituer des binômes, travailleurs sociaux agents Pôle Emploi, qui ont donné satisfaction dans l'aide aux demandeurs d'emploi ;

- mais également à partir du nouveau contexte créé par le récent protocole national pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté sociale, signé le 1er avril 2014, par lequel Pôle Emploi doit s'engager et prendre en charge les demandeurs d'emploi en difficulté sociale.

Ce qui questionne dans cet avenant, c'est le fait que nous ne trouvons pas clairement, dans les exposés des motifs ni dans le projet de délibération, les réponses à un certain nombre de questions légitimes.

Nous nous attendions à un bilan-évaluation de la convention qui aurait permis de mesurer les missions et les fonctions des postes que nous finançons et nous éclairer sur l'articulation entre le Conseil général et Pôle Emploi, au bénéfice des actions développées. Nous aurions apprécié des précisions sur la formation envisagée pour les agents qui sont amenés à mettre en œuvre de nouvelles pratiques adaptées à l'évolution du public. Enfin, nous ne savons pas si ces postes financés ont permis à Pôle Emploi de créer des postes supplémentaires nécessaires à ses propres missions de base ou s'il s'est agi de redéploiements internes, ce qui amènerait un affaiblissement du service rendu.

Cette question est à relier au sous-effectif de certaines agences.

On peut se souvenir que dans le 19e, il y a deux semaines, une grève du personnel de Pôle Emploi faisait état de ce manque d'effectif.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que prendre acte de cet avenant mais nous voulons rappeler que la convention doit être bientôt renégociée et qu'il faudra, à cette occasion, mieux maîtriser tous les points que nous venons de souligner.

Au-delà de ce projet de délibération, que nous voterons, nous proposons d'ouvrir un chantier mettant à plat l'ensemble des structures qui s'occupent et se revendiquent de l'accompagnement en augmentation quasi exponentielle, pour répreciser les articulations, les synergies, mutualiser leurs compétences et se donner les moyens, dans cette approche globale, de concevoir et de mettre en place des critères d'évaluation identiques à toutes ces structures, tout en préservant leurs spécificités.

Pour nous, groupe Communiste - Front de Gauche, ce travail devrait permettre de définir une politique globale et cohérente au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi et de sortir d'une démarche d'aide au coup par coup dont on connaît les limites.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à Mme PREMEL d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce partenariat établi de longue date entre Pôle Emploi et le Département de Paris.

En effet, ce partenariat remonte à 1994.

Mais, bien sûr, il a été profondément modifié et remanié au moment de la mise en place du R.S.A., à partir de 2008, et le Conseil de Paris a choisi de l'inscrire dans la durée, à travers une convention triennale 2012-2014, adoptée en février 2012 et qui va être maintenant reconduite par ce projet de délibération pour sa dernière année. Il s'agit, en effet, du dernier avenant annuel de ce partenariat, qui est amené, comme vous l'avez rappelé, à être

profondément modifié à partir du 1er janvier 2015, suite aux nouvelles orientations de Pôle Emploi et à la signature de nouvelles orientations le 1er avril dernier.

Pour ce qui est du fonctionnement actuel, que nous proposons donc de poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2014, il donne entière satisfaction, puisque ce sont 58 conseillers Pôle Emploi qui viennent renforcer les effectifs du Département dans les équipements de la DASES et de la DEVE : les espaces pour l'insertion, les MD2E, maisons des entreprises et de l'emploi, et les permanences sociales d'accueil. Ce sont bien des agents Pôle Emploi financés par le Département de Paris qui travaillent dans les services de la Ville de Paris pour accompagner les personnes qui sont au R.S.A.

Nous avons inventé ce travail en commun au moment de la création du R.S.A. pour mettre fin au cloisonnement entre insertion sociale d'un côté et insertion professionnelle de l'autre, qui prévalait à l'époque.

Par la constitution de binômes, nous avons ainsi pu proposer un accompagnement professionnel de qualité à l'ensemble des allocataires du R.S.A. parisiens, orientés vers ce type d'appui. Ce sont 5.000 allocataires actuellement suivis par les conseillers de Pôle Emploi, grâce au soutien financier de la Ville.

Plus d'une cinquantaine de départements ont d'ailleurs suivi l'exemple de Paris, à l'occasion de la mise en place du R.S.A. en 2008, donc en mettant en place ce système de suivi des demandeurs d'emploi au R.S.A., suivis par les services sociaux des départements. Plusieurs études de la DARES et du CEREC ont souligné l'efficacité de ce modèle parisien.

Vous posez néanmoins une question de fond, qui est : n'est-ce pas le rôle même de Pôle Emploi que d'accompagner tous les demandeurs d'emploi, et en particulier ceux qui en sont le plus éloignés ?

C'est bien la nouvelle stratégie adoptée par Pôle Emploi à partir du 1er janvier prochain, et qui nous a annoncé cette prise en charge et cet accompagnement des allocataires du R.S.A. dans leur recherche d'emploi.

À partir de 2015, le Département ne financera donc plus les conseillers Pôle Emploi, qui continueront néanmoins leur travail conjoint avec les travailleurs sociaux du Département. C'est ce que nous souhaitons et en fait, cette formule inventée par Paris a en quelque sorte été intégrée par Pôle Emploi dans cette nouvelle stratégie comme faisant partie intégrante de son offre de services et va donc être étendue à l'ensemble des départements.

Sachez que nous sommes très vigilants sur la qualité de l'accompagnement dispensé actuellement par Pôle Emploi et sur le maintien de ce haut niveau de qualité dans le cadre du nouveau dispositif. Les négociations sont en cours avec Pôle Emploi. Nous avons d'ores et déjà l'assurance d'avoir plus de conseillers mobilisés auprès des travailleurs sociaux du Département.

Nous étudions effectivement les critères d'évaluation communs à mettre en œuvre, et vous avez tout à fait raison d'évoquer la nécessaire évaluation du dispositif, et les conséquences internes à Pôle Emploi.

Nous sommes en discussion avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par ce changement de méthode.

Enfin, vous évoquez la remise à plat des dispositifs en faveur de l'emploi à Paris et la nécessité d'avoir une approche globale. C'est tout à fait ce vers quoi nous allons puisque dans la feuille de route que la Maire m'a confiée dans le domaine de l'emploi, nous avons cet objectif de remise à plat de l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi, et notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi, dont le Département a la responsabilité à travers le R.S.A.

Je vous remercie pour votre intervention.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1160 G - DDEEES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1160 G - DDEEES).

2014 DASCO 1022 G - Caisse des écoles (2e) - Subvention (123.686 euros) pour la restauration scolaire.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1022 G : subvention à la caisse des écoles du 2e arrondissement.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Nous avons aujourd'hui à voter les subventions aux caisses des écoles parisiennes.

Il nous apparaît donc indispensable de rappeler ici l'importance d'une alimentation durable dans nos cantines.

L'accès à une alimentation saine pour toutes et tous est avant tout une question de justice sociale et sanitaire.

La qualité de l'alimentation dans nos cantines scolaires est donc une priorité, en particulier dans les quartiers populaires. Elle pose la question à la fois de l'accès à des produits frais exempts de pesticides, cuisinés avec le souci d'un éveil des goûts, de la découverte des aliments de saison dans nos régions et des menus qui favorisent une pédagogie de l'équilibre alimentaire.

C'est un vrai enjeu de santé publique sur lequel beaucoup est déjà fait au niveau municipal, et nous saluons ce travail, mais il reste à faire.

En 2007, le Plan climat de Paris et son Plan d'alimentation durable se fixaient comme objectif d'atteindre 30 % d'alimentation bio et durable dans les cantines en 2014. Nous devons amplifier cet effort dans le cadre de l'objectif fixé par la nouvelle mandature d'atteindre 50 % d'alimentation bio et durable dans les cantines d'ici 2020. Nous espérons que nous saurons atteindre ensemble cet objectif.

De ce point de vue, la caisse des écoles du 2e arrondissement a une démarche exemplaire. Année après année, le taux de bio et de produits labellisés utilisés dans les cantines du 2e arrondissement a été régulièrement augmenté, et il atteint désormais 83 % en valeur d'achat. Avec les produits de proximité, ce sont quasiment 100 % des aliments servis aux enfants à la cantine qui relèvent de l'alimentation durable.

Nous sommes conscients du défi auquel sont confrontés bien des caisses des écoles pour y arriver. Des nouvelles filières doivent émerger et les appels d'offres actuels ne suffiront pas à relever ce défi, particulièrement dans des arrondissements comme le mien, le 19e, qui sert plus de 2 millions de repas par an.

Enfin, j'aimerais profiter de ces projets de délibération pour évoquer l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'Ile-de-France est la région qui gaspille le plus, avec 114,5 kilos d'aliments jetés par an et par habitant.

A Paris, le gaspillage dans la restauration collective représente jusqu'à 37 % de l'alimentation achetée pour servir les 30 millions de repas annuellement servis.

Dans le même temps, le nombre de repas servis en France par les "Restos du Cœur" a augmenté de 27 % entre 2007 et 2012.

Cette situation ne peut durer plus longtemps. Déjà, nous le savons, cette préoccupation est présente au sein de l'équipe municipale. Un travail est actuellement en cours sur le gaspillage et sur les biodéchets, nous le savons, dont nous attendons la présentation et la mise en œuvre avec enthousiasme.

Nous espérons qu'il sera porté dans tous les arrondissements par les équipes municipales et par les caisses des écoles, avec des actions ambitieuses qui, là encore, fassent œuvre de pédagogie auprès des enfants parisiens.

Sur ces considérations, le groupe Ecologiste de Paris votera bien évidemment la subvention de restauration à la caisse des écoles du 2e arrondissement, ainsi que toutes celles qui nous sont soumises au vote aujourd'hui.

(M. Ian BROSSAT, vice-président, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame SOLANS.

Je ne vais pas être très longue, tant je partage à la fois votre présentation, les objectifs que vous défendez et l'approche lucide que vous avez des difficultés qui sont devant nous.

Les objectifs que nous nous sommes fixés pour cette mandature sont bien de faire en sorte que 50 % des aliments qui seront servis aux élèves des écoles parisiennes soient d'origine biologique ou de filière durable.

Nous sommes face à des défis d'approvisionnement très important - vous l'avez souligné -, et le travail que nous avons à faire dans ce domaine est un travail de grande envergure auquel devront nécessairement s'associer l'ensemble des caisses des écoles, et donc l'ensemble des maires d'arrondissement.

Nous avons commencé à préparer ce chantier, ici à la Ville notamment, en en discutant avec ma collègue Célia BLAUDEL.

Je souscris également à votre révolte ou en tout cas votre désir de voir le gaspillage alimentaire baisser à Paris. En effet, il y a un certain nombre de mesures, notamment de récupération des déchets, qui sont aujourd'hui en place, mais il faut aussi regarder les questions du gaspillage au regard de leur importance, notamment dans les centres de loisirs quand nous n'avons pas toujours d'inscription des enfants à ces centres de loisirs. J'aimerais réussir à convaincre les Parisiens que s'inscrire au centre de loisirs permettrait d'éviter ces très grandes quantités de gaspillages alimentaires qui ont lieu chaque mercredi.

Voilà dans quoi nous nous engageons.

Merci d'avoir bien voulu ouvrir ce sujet.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Alexandre CORDEBARD.

Je mets aux voix le projet de délibération...

Pardon... Monsieur MENGUY, pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président, puisqu'on est en Conseil général.

Nous allons voter ce projet de délibération, Madame CORDEBARD.

Je prends acte de ce que vous venez d'annoncer sur un certain nombre de chantiers que vous souhaitez ouvrir. Je vous invite évidemment à y associer le plus en amont possible les caisses des écoles des arrondissements.

Oui, il y a une question vis-à-vis du gaspillage. Il faut faire attention sur les produits bio et de la filière durable. Ce n'est pas tout à fait la même chose et surtout, le coût est évidemment différent et cela va évidemment impacter la bonne gestion des caisses des écoles - on ouvrira le débat demain au municipal.

Mais c'est un sujet très important et très complexe, notamment sur les marchés qui sont passés sur l'approvisionnement et le choix des prestataires, car les aliments qui viennent du plus près possible de Paris, évidemment, réduisent le dernier kilomètre et ont un impact aussi sur l'environnement, et c'est aussi une démarche que nous sommes prêts à voir avec vous. Mais ne perdez pas trop de temps si effectivement vous voulez ouvrir ce chantier, pour associer les caisses des écoles, car nous avons aussi des retours d'expérience sur les centres de loisirs.

C'était le premier jour aujourd'hui d'ouverture des centres de loisirs et j'espère qu'à l'instar de ce qui a pu être fait dans le 15e arrondissement, les autres arrondissements ont eu de bonnes estimations de déjeuners car il n'y a rien de pire, effectivement, que le gaspillage de déjeuners préparés en amont par les cantines et qui ne seraient pas consommés parce que les inscriptions ont fait défaut.

Sur la question de l'inscription, il y a aussi un vrai sujet. Dont acte, et revoyons-nous rapidement sur ces sujets pour le bien de nos enfants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1022 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1022 G).

2014 DFPE 1002 G - Fourniture et livraison de laits infantiles aux établissements de petite enfance de la Ville et du Département de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 1002 G. Il s'agit de la fourniture et livraison de laits infantiles aux établissements de petite enfance.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - J'avais attiré l'attention de notre Assemblée lors du dernier Conseil sur l'absence de critères d'agriculture biologique pour le lait infantile, dans le cadre d'un nouveau marché alimentaire pour les établissements de petite enfance municipaux.

Je tiens à saluer la présence de ce critère pour le marché qui nous est présenté aujourd'hui. Il n'est pas encore étendu à l'ensemble des lots, puisqu'il porte sur le lait de croissance, mais nous avons noté un ensemble de critères dont l'absence d'O.G.M. pour l'ensemble de ce marché.

Certes, nous le savons, il y a des freins à ce que le critère du biologique sur le lait pour tout-petits soit étendu à l'ensemble du lait infantile. Cependant il est essentiel que nous trouvions des solutions pour remédier à ces freins. Notre ville doit tenir le cap d'une alimentation la plus saine et la plus écologique possible pour les plus jeunes de la Capitale.

C'est un véritable enjeu de justice sociale et de santé publique. Nous ne doutons pas que ce cap sera tenu par notre équipe municipale. Ce projet de délibération en est une réponse concrète. Nous voterons donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame SOLANS, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage totalement les propos que je salue de ma collègue qui m'a précédée sur cette intervention.

Ce projet de délibération organise donc un marché d'appel d'offres pour la fourniture du lait infantile aux crèches gérées par le Département et la Ville de Paris, et il marque bien le souci louable de préserver la santé des plus jeunes, en renforçant les normes écologiques.

Mes chers collègues, j'avais rattaché un vœu, que vous avez préféré dissocier dans l'ordre du jour de ce Conseil, et pourtant dans mon intervention j'en parlerai. Parmi vous, certains pensent que le vœu que j'avais rattaché à ce projet de délibération était hors sujet et je vais vous montrer pourquoi cela n'est absolument pas le cas.

Pour commencer, ce projet de délibération contient une clause d'interdiction des O.G.M. Je rappelle qu'il y a toujours des doutes quant à la nocivité des O.G.M. - des doutes, voire des certitudes pour ma part - et qu'il est donc impératif de prendre la précaution de ne pas recourir à des produits qui en contiennent ou qui pourraient en contenir, d'autant plus lorsque cela concerne de jeunes enfants.

Par ailleurs, ce projet de délibération comporte d'autres clauses écologiques, notamment une expérimentation du recours à du lait infantile issu de l'agriculture bio, avec pour perspectives la généralisation du lait bio.

Tout cela est très positif et je voterai bien évidemment pour ce projet de délibération.

Or, je vous rappelle les termes des directives adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union européenne pour la négociation, avec les Etats-Unis d'Amérique, du Traité de libre-échange transatlantique. Il est dit très clairement dans ces directives que le traité a vocation à s'appliquer à tous les niveaux de Gouvernement. Il aura donc, s'il est conclu, un pouvoir contraignant sur nos décisions à l'échelle de la Ville comme du Département.

Le texte de ces directives comporte par ailleurs un volet de plusieurs articles sur les marchés publics. Ainsi, dans l'accès aux marchés publics, il est dit que l'accord visera à éliminer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement, y compris les obstacles non tarifaires existants. Quels peuvent bien être ces obstacles non tarifaires qui gêneraient tant les firmes américaines dans l'établissement de nos marchés publics, sinon les normes protectrices pour la population et les usagers que nous développons, afin justement d'éviter que les citoyens soient

amenés à consommer n'importe quoi, que les enfants, par exemple, ne soient nourris du lait à base d'une agriculture O.G.M. ?

On apprend aussi en lisant ces directives que, toujours en termes de marchés publics, l'accord comprendra des dispositions ou annexes contenant des engagements visant à promouvoir progressivement la comptabilité et la réglementation, c'est-à-dire qu'il pourra viser l'harmonisation réglementaire, l'équivalence ou la reconnaissance mutuelle. Quand on sait que, dans tous les domaines, les normes qui ont cours aux Etats-Unis sont moins exigeantes, et donc moins protectrices que les nôtres, il est évident qu'une telle harmonisation par le bas ne peut signifier qu'une chose : la mise à bas des règles protectrices que nous avons édictées, sous le prétexte qu'elles seraient mauvaises pour le commerce.

Enfin, les directives prévoient la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends qui devrait consister dans la création de tribunaux d'arbitrage privés susceptibles d'ester en justice les gouvernements et les collectivités qui établissent des normes qu'ils estiment être défavorables à leurs intérêts.

Souhaitez-vous, chers collègues, voir dans quelques années notre Ville ou notre Département attaqués devant un tribunal d'arbitrage privé, par la firme Monsanto par exemple, parce que celle-ci s'estimerait lésée que nous refusons de donner aux enfants des crèches du lait à base d'O.G.M. ? Je suis sûr que non et, croyez-moi, ce n'est pas du tout une pure fiction.

Il faut donc être cohérent. Nous votons des délibérations qui instaurent des règles tout à fait positives pour l'attribution des marchés publics. Et, dans le même temps, nous devrions avaliser la négociation d'un traité qui ne peut avoir pour résultat que de mettre à bas toutes ces règles. Cela n'a aucun sens.

C'est pourquoi je vous demande solennellement de voter mon vœu, de déclarer Paris zone de non-application du Traité de libre-échange transatlantique et de demander au Gouvernement l'arrêt immédiat des négociations.

Vous allez me répondre sans doute que le vœu de l'Exécutif, adopté au Conseil de mai dernier et que je n'ai pas approuvé, traitait déjà du sujet de cet accord de libre-échange. Mais ce vœu demandait un moratoire sur les négociations - d'ailleurs je regrette que la référence de ce moratoire jusqu'aux élections européennes, qui avaient lieu quatre jours plus tard, n'ait visiblement pas été retiré dans le compte rendu de la séance - et le vœu demandait à la fois la participation des collectivités aux négociations.

C'est une hypocrisie. Il n'envisageait de déclarer Paris zone hors T.T.I.P. ou G.M.T qu'en cas d'adoption d'un mécanisme d'arbitrage investisseur Etat. Or, c'est un premier pas, mais ce projet d'accord n'a qu'un objectif : rabaisser nos normes sociales et écologiques, et renforcer encore l'emprise des intérêts privés contre les états et collectivités.

Par conséquent, Paris doit se déclarer immédiatement zone hors application du grand marché transatlantique, comme l'a fait précédemment la Région Ile-de-France, pour peser dans la mobilisation citoyenne qui s'organise en exigeant du Gouvernement l'arrêt immédiat des négociations de ce traité...

M. Ian BROSSAT, président. - Il faudrait conclure, Madame SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclus.

... et non attendre la fin de ces négociations. C'est d'autant plus urgent qu'on a appris qu'un autre traité, dit TISA, est également en négociation, toujours dans le plus grand secret, et qui vise à porter un nouveau coup aux services publics.

Donc, on doit absolument peser dans ce débat.

Je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Il est bien évident, Madame SIMONNET, puisque vous avez présenté votre vœu qui suit juste après, dans le cadre de la présentation de ce projet de délibération, je pars du principe que vous n'avez plus de temps de parole pour la présentation de votre vœu.

Vous l'avez d'ores et déjà présenté.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Président, il fallait à ce moment-là le laisser rattaché. Vous avez refusé qu'il soit rattaché.

M. Ian BROSSAT, président. - C'est de fait ce que vous avez fait.

En tout cas, pour ce qui est de ce projet de délibération, je cède la parole à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président.

Sur le projet de délibération, je m'en tiendrai uniquement à ce que vous avez exprimé, mes chers collègues, toutes deux sur ce projet de délibération, et je vous remercie de féliciter les efforts de notre Département pour que nos jeunes Parisiens, et les plus jeunes d'entre eux, puissent avoir la meilleure alimentation possible.

Je vous remercie de votre vote pour ce projet de délibération.

Pour le reste, je cède la parole.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Nawel OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1002 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DFPE 1002 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Grand Marché Transatlantique.

M. Ian BROSSAT, président. - Madame SIMONNET, qu'est-ce que je fais du vœu suivant ? Souhaitez-vous reprendre la parole pour le présenter, pour redire ce que vous avez d'ores et déjà dit ?

Mme Danielle SIMONNET. - En 30 secondes, très rapidement.

Je pense que celles et ceux qui ont pensé que c'était un bon premier compromis peuvent également voter ce vœu, pour montrer qu'il faut maintenant passer un cran au-dessus.

C'est un premier pas que l'Exécutif a fait en acceptant de voter le vœu de l'Exécutif qui demandait une information à l'époque et qui demandait un débat, avec l'ensemble des citoyens, sur le contenu de cet accord transatlantique. Ils ne se dédisent pas en votant aujourd'hui ce vœu qui va plus loin, et je les inviterai même, dans les prochaines séances, à ce que l'on réitère jusqu'à ce que la Ville se déclare zone hors GMT.

Je pense que l'ensemble de notre Conseil de Paris s'honorerait de prendre les mêmes positions qu'a pu prendre le Conseil régional sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, d'abord, je tiens à saluer l'obstination et la constance de Danielle SIMONNET. Il est vrai que, lorsque l'ordre du jour de notre Conseil était appelé à délibérer sur le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de laits infantiles aux établissements de petite enfance de la Ville et du Département de Paris, je n'y avais pas vu tout de suite une incidence sur le Traité transatlantique et c'est pour cela, sans doute, que le Secrétariat général de notre Conseil ne l'avait pas inscrit en 9e Commission.

Néanmoins, Mme SIMONNET attire notre attention sur l'incidence qu'auraient les négociations en cours.

Alors, je voudrais d'abord la rassurer, la rassurer sur le fait que, effectivement, nous devons respecter nos propres délibérations et vœux.

Ce Conseil, au mois de mai, a adopté un vœu, le vœu n° 37 G, et vous venez, dans une magnifique prolepse, de le rappeler, c'est-à-dire que vous avez préempté mes arguments pour y répondre par avance et, donc, effectivement, nous avons déjà délibéré et l'objet du vœu du mois de mai était précisément que les instruments en

cours de négociation soient sur la table, que les Parisiens se saisissent de ce débat et que nous puissions peser autant que faire se peut sur les négociations en cours, notamment pour rappeler notre attachement au service public.

Alors, je vous voudrais vous rassurer. Vos préoccupations, nous les partageons, un vœu a déjà été adopté et nous y sommes - moi, au nom de l'Exécutif, mais je crois l'ensemble de ce Conseil - totalement tenus.

Ensuite, l'effet de circonstance m'incite à, j'espère, vous rassurer davantage puisque, par le pur biais du hasard, j'ai eu l'opportunité de m'entretenir ce matin avec le Ministre des Affaires étrangères et, puisque c'est l'objet de votre vœu, l'interpellation du Gouvernement, j'ai profité de cette rencontre qui n'était pas prévue pour lui parler naturellement du Traité transatlantique et lui rappeler notre mobilisation et notre préoccupation.

D'ailleurs, je fais état ici d'un entretien privé, mais le Ministre m'a dit : "vous savez, le vœu du Conseil de Paris est très utile parce que, quand nous négocions, y compris au sein de l'Union européenne, y compris avec les Etats-Unis, nous sommes plus forts quand des collectivités montrent leur attachement effectivement au service public".

Donc le Gouvernement, Madame SIMONNET, a été interpellé et de cela, au moins, vous pouvez être rassurée encore plus rapidement que vous ne l'auriez vous-mêmes imaginé.

Sur le reste, je vais vous demander évidemment de retirer votre vœu, pour les mêmes raisons d'ailleurs que j'avais dû vous demander de retirer le précédent parce qu'il n'est pas de notre ressort évidemment de se déclarer hors Tafta, donc je pense que ce que ce nous devons faire, nous le faisons.

Ce débat n'est pas inutile, Madame SIMONNET. Je voudrais vous remercier que, à nouveau et une fois l'instrument de négociation en cours d'utilisation, nous puissions en débattre, mais, votre vœu, je ne peux pas y souscrire, je vous demanderai de le retirer une fois que j'ai pu vous expliquer que notre préoccupation reste entière et que nous sommes tenus par le précédent vœu que nous avons adopté en Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES, mais, auparavant, j'aimerais savoir si le vœu est maintenu ou retiré, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu et, s'il n'était pas adopté, je pense que dans les autres Conseils, dans les autres séances, je représenterai des vœux équivalents si d'autres groupes ne s'en chargent pas.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Une explication de vote de Jérôme GLEIZES au nom du groupe des Ecologistes de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Président.

La proposition de rédaction de Mme SIMONNET correspond à ce qui a été voté au Conseil régional d'Ile-de-France grâce aux voix du Front de Gauche et d'Europe Ecologie - Les Verts et avec l'abstention du Parti socialiste.

Nous avons, lors du Conseil de Paris, comme M. KLUGMAN l'a rappelé, négocié pour arriver à une formulation qui soit acceptable pour l'ensemble de la majorité, notamment sur le fait que, ce qui permettrait ce que dénonçait Mme SIMONNET, c'est-à-dire qu'il y ait un recours quand les délibérations du Conseil de Paris ne peuvent pas se réaliser.

Nous avons donc, dans ce vœu qui a été voté, dit qu'au cas où le traité serait validé, on se mettrait hors zone Tafta et c'est cela que nous maintenons, comme position. Nous maintenons à la fois notre position vis-à-vis du Conseil régional et vis-à-vis du Conseil de Paris, c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. Ian BROSSAT, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Ian BROSSAT, président. - Chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 108 G) :

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

Conseil interdépartemental de la santé et de la protection animales (R. 109 G) :

Titulaire

- Roger MADEC.

Suppléante

- Joëlle MOREL.

Association pour l'utilisation du rein artificiel (A U.R.A.) dans la Région parisienne (R. 110 G) :

- Bernard JOMIER.

Commission de concertation chargée d'assurer la gestion de la convention - cadre portant organisation générale de la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris aux dépenses du Département de Paris en matière de protection maternelle et infantile et de lutte contre les grandes pathologies (R. 111 G) :

- Pénélope KOMITÈS,

- David BELLIARD,

- Sylvie CEYRAC.

Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises (R. 112 G) :

- Hermano SANCHES RUIVO,

- Caroline MECARY,

- Hervé BÉGUÉ,

- Céline BOULAY-ESPERONNIER,

- Béatrice LECOUTURIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 108 G à R. 112 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Ian BROSSAT, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 7 juillet 2014 à dix-huit heures quarante minutes, est reprise le mardi 8 juillet 2014 à dix-neuf heures quarante minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, vice-président).

M. Ian BROSSAT, président. - Nous revenons en formation de Conseil général.

2014 SGCP 1007 G - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des Missions d'Information et d'Evaluation.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons aux votes du projet de délibération SGCP 1007 G dont nous avons débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 2 G est repoussé.

L'amendement n° 3 G est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 G est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 G est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 6 G est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1007 G, amendé par l'amendement n° 44 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, SGCP 1007 G).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 juillet 2014 à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise le mercredi 9 juillet 2014 à douze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, vice-président).

M. Ian BROSSAT, président. - Nous revenons en formation de Conseil général.

2014 DAC 1002 G - Contribution (250.000 euros) et avenant avec l'Etablissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons aux votes du projet de délibération DAC 1002 G dont nous avons débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1002 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1002 G).

Clôture de la séance.

M. Ian BROSSAT, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq minutes).

Votes spécifiques.

MM. Geoffroy BOULARD, Didier GUILLOT, Mmes Valérie NAHMIA, Pauline VÉRON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DDEES 1029-G Subventions (700.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (8e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Pénélope KOMITÈS, Anne-Christine LANG, Valérie MONTANDON, MM. Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DJS 4-G Subvention (452.124,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Mme Joëlle MOREL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1002-G et 2014 DAC 1087 : Contribution (250.000 euros) et avenant avec l'Etablissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mmes Afaf GABELOTAUD, Edith GALLOIS, Anne-Christine LANG, MM. Didier LE RESTE, Eric LEJOINDRE, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Atanase PERIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1006-G Conseil de surveillance de la SOGARIS - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris (département).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DASES 1207-G Participation (110.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette.

Votes spécifiés.

Mme Danielle SIMONNET vote pour le DFPE 1002 G et le vœu n° 8 G.

Mme Danielle SIMONNET s'abstient sur les projets de délibération DDEES 1016 G, 1023 G, 1024 G, 1063 G, DASES 1216 G et DASES 1107 G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DA 1005-G et 2014 DA 1004 : Groupements de commandes pour la fourniture de matériels électriques, luminaires et sources lumineuses pour le bâtiment - Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1006-G et 2014 DA 1005 : Fourniture de matériaux de plomberie et sanitaire - Modalités de passation des marchés - Autorisation de signature des marchés.

2014 DA 1007-G et 2014 DA 1006 : Fourniture de consommables pour ateliers et outillages divers (visserie, quincaillerie et serrurerie, matériels électroportatifs, petits outillages et consommables) - Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1009-G et 2014 DA 1010 : Groupement de commandes de fournitures et maintenance de matériels électroménager - Modalités de passation.

2014 DA 1015-G et 2014 DA 1020 : Groupement de commandes - Matériels sportifs pour divers établissements de la Ville et du Département de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DF 1007-G Budget départemental - Admissions en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2014 SGCP 1006-G Conseil de surveillance de la SOGARIS - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris (département).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DASES 1188-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Foyer Jorbalan (19e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2014 DASCO 1009-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (20e).

2014 DASCO 1010-G Subvention (10.000 euros) à l'association l'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2014 DASCO 1012-G Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2014.

2014 DASCO 1013-G ENT déployés dans les collèges - Convention entre l'Académie de Paris, le Département de Paris et Caisse des dépôts et consignations, en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi.

2014 DASCO 1016-G Collèges publics - Subventions (113.952 euros) d'équipement (4e tranche).

2014 DASCO 1020-G Divers collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2014 DASCO 1021-G Caisse des écoles (1er) - Subvention (115.483 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1023-G Caisse des écoles (3e) - Subvention (121.217 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1024-G Caisse des écoles (5e) - Subvention (108.538 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1025-G Caisse des écoles (6e) - Subvention (133.464 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1026-G Caisse des écoles (7e) - Subvention (232.405 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1027-G Caisse des écoles (10e) - Subvention (419.101 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1028-G Caisse des écoles (11e) - Subvention (370.365 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1029-G Caisse des écoles (12e) - Subvention (207.998 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1030-G Caisse des écoles (13e) - Subvention (133.726 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1031-G Caisse des écoles (14e) - Subvention (115.832 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1032-G Caisse des écoles (15e) - Subvention (265.444 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1033-G Caisse des écoles (17e) - Subvention (368.463 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1034-G Caisse des écoles (18e) - Subvention (1.048.797 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1035-G Caisse des écoles (19e) - Subvention (645.314 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1036-G Caisse des écoles (20e) - Subvention (944.731 euros) pour la restauration scolaire.
2014 DASCO 1037-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (6.486 euros).
2014 DASCO 1038-G Divers collèges publics parisiens-Subventions (68.473 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DASES 1017-G Subventions (77.400 euros) à dix associations et conventions avec quatre d'entre elles dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

2014 DASES 1175-G Participations (123.000 euros), avenant et nouvelle convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e).

2014 DASES 1196-G Participation (736.600 euros) et convention avec une Association de Quartier, avenants aux conventions avec 12 Associations de Quartier.

2014 DASES 1207-G Participation (110.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette.

2014 DASES 1208-G Participation (50.000 euros) et convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2014 DASES 1147-G Participation (85.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Croix Rouge Française (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI et **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DSTI 1001-G et 2014 DSTI 1004 : Construction de nouvelles applications - Accord cadre de service - Autorisation - Modalités de passation - Avenant à la convention de groupement de commandes - Signature.

2014 DSTI 1003-G et 2014 DSTI 1011 : Réalisation d'un Help Desk et maintenance matérielle pour les postes de travail du Département de Paris - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1004-G et 2014 DSTI 1008 : Enlèvement, reconditionnement, recyclage et stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2014 DDEES 1028-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

2014 DDEEES 1029-G Subventions (700.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (8e).

2014 DDEEES 1034-G Subvention (10.000 euros) et convention avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker pour son action "Parcours de femmes".

2014 DDEEES 1035-G Subvention (95.000 euros) et avenant avec 6 associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

2014 DDEEES 1045-G Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'artre (19e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2014 DASES 1029-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Actions Traitements (20e).

2014 DASES 1040-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Paris Association Santé Jeunes- PASSAJ 13 (13e).

2014 DASES 1099-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association AREMEDIA (10e).

2014 DASES 1102-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association APSV (19e).

2014 DASES 1120-G Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11e).

2014 DASES 1131-G Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2014 DASES 1132-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2014 DASES 1178-G Subvention (160.000 euros) et convention avec l'AP-HP pour le programme Paris Santé Réussite : dépistage et traitement de la dyslexie et des troubles cognitifs de l'apprentissage.

2014 DASES 1187-G Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Jeunesse Saint Vincent de Paul (10e).

2014 DASES 1201-G Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (45.000 euros) et avenant à convention pour la poursuite de Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1202-G Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (50.100 euros) et avenant n° 2 à convention pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1203-G Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (50.100 euros) et avenant n° 2 à convention pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1204-G Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (45.000 euros) et avenant pour la poursuite de Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1205-G Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (68.100 euros) et avenant pour la poursuite de Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1206-G Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (45.000 euros) et avenant à convention pour la poursuite de Paris Santé Nutrition.

2014 DASES 1219-G Subvention (4.000 euros) à l'Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds (ARDDS-Caravelle).

2014 DASES 1220-G Participation (2.950.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris au titre de l'année 2014.

2014 DASES 1221-G Subvention (8.000 euros) et convention avec le Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) (11e).

2014 DASES 1222-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12e).

2014 DASES 1224-G Participation (30.000 euros) et convention avec la fédération Escapade, Liberté et Mobilité (11e).

2014 DASES 1225-G Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH).

2014 DASES 1227-G Subvention (8.000 euros) à l'association France Acouphènes (18e).

2014 DASES 1228-G Subvention (1.000 euros) pour le Groupe des Aphasiques d'Ile de France (GAIF) (17e).

2014 DASES 1229-G Subvention (2.000 euros) pour le Groupe Polyhandicap France (GPF) (17e).

2014 DASES 1231-G Subvention (3.000 euros) à l'association l'Orange Rouge (19e).

2014 DASES 1233-G Subvention (5.000 euros) à l'association Les Amis de Yanous (17e).

2014 DASES 1243-G Dotation (15 000 euros) pour les prix 2014 des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris".

2014 DASES 1245-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association ANPHI (8e).

2014 DASES 1246-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Championnet (18e).

2014 DASES 1249-G Subvention (3.000 euros) à l'association Fédération Française des Dys (FFDYS) (7e).

2014 DASES 1265-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) (18e).

2014 DASES 1277-G Octroi de la garantie (2.035.000 euros) pour un prêt PHARE à contracter par la Fondation Saint Jean de Dieu, destiné au financement de la réalisation d'un Institut d'Education Motrice (15e).

2014 DFPE 1006-G Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires".

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2014 DASES 1038 - DPVI-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association CAMRES (10e).

2014 DASES 1041 - DPVI-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Pari's des Faubourgs (10e).

2014 DASES 1197 - DPVI-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (13e).

M. Bernard JOMIER, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DASES 1073-G Subvention (88.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2014 SG 1001-G Assemblée des départements de France. Versement de la cotisation 2014 (137.549,42 euros).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DJS 4-G Subvention (452.124,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2014 DDEEES 1013-G Subvention (10.000 euros) et convention de partenariat avec le Pôle Média Grand Paris.

2014 DDEEES 1040-G Extension de la pépinière d'entreprises Paris Santé Cochin (14e) - Résiliation anticipée de la DSP et attribution de la nouvelle DSP à la RIVP.

2014 DU 1009-G Vente d'une parcelle 67/69 avenue Pierre Brossolette à Montrouge (92).

2014 DPA 1004-G Prestations de conseil et d'assistance juridique - Convention de groupement de commandes - Principe et modalités de passation.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DVD 1002-G Tramway Paris-Orly T9 entre la Porte de Choisy et Orly-Ville - Convention de financement des études d'avant-projet.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2014 DASES 1134-G Contrat de transaction avec la société Domino Assist'M SED, concernant les dépenses relatives à des prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement de jeunes confiés à l'ASE de Paris.

2014 DASES 1264-G Fixation des modalités de rémunérations des assistants familiaux employés dans le Département de Paris dans les services d'accueils familial.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 DPE 1004-G Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (ORDIF) – Adhésion et cotisation 2014 (3.409 euros).

M. Mao PÉNINOU, rapporteur.

2014 DDEES 1037-G Prestation d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active parisiens - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2014 DDEES 1027-G Subventions (63.500 euros) et avenants aux conventions avec l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e) et le Groupement des Entrepreneurs Accompagnés Individuellement (11e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2014 DASES 1075-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires.

2014 DASES 1078-G Subvention (7.000 euros) à l'association les amis de la maison verte (18e).

2014 DASES 1080-G Participation (43.000 euros) à l'association Autremonde pour ses actions de lutte contre l'exclusion.

2014 DASES 1083-G Participation (99.100 euros), avenant n°2 et convention avec le CAMRES pour le fonctionnement de son accueil de jour.

2014 DASES 1109-G Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie Avril enchanté/C. Hubeau (15e).

2014 DASES 1116-G Subvention (1.500 euros) à l'association Culture et bibliothèque pour tous (15e).

2014 DASES 1126-G Subvention (10.000 euros) à l'association Le Parloir (17e).

2014 DASES 1128-G Participation (20.368 euros) au budget de fonctionnement de la maison-relais de la rue de la Chine (20e) et avenant à la convention avec l'association Petits Frères des Pauvres.

2014 DASES 1130-G Subvention (76.000 euros) et convention avec l'association Aurore pour les centres d'hébergement d'urgence et de stabilisation pour femmes La Maison et Le Relais Cœur de femmes (13e, 14e et 18e).

2014 DASES 1165-G Subvention (3.000 euros) à l'association Les amis du bus des femmes (20e).

2014 DASES 1182-G Subvention (5.000 euros) à l'association Inter 7 (7e).

2014 DASES 1184-G subvention (21.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Les petits frères des pauvres (11e).

2014 DASES 1186-G Participation (97.000 euros) et convention avec l'association Compagnons de la Nuit.

2014 DASES 1193-G Subventions (99.500 euros), participation et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2014 DASES 1016-G Subvention (34.000 euros) et convention avec inter service migrants pour son action "Info migrants".

Mme Dominique VERSINI et **Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteures.

2014 DASES 1028-G subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "le centre Primo LEVI" pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

Mme Dominique VERSINI, **Mme Myriam EL KHOMRI** et **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, David ASSOULINE, Mmes Michèle ASSOULINE, Marie ATALLAH, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUDEL, Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Pascal CHERKI, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, MM. Bernard DEBRÉ, Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mmes Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Ann-Katrin JÉGO, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, MM. Bernard JOMIER, Pascal JULIEN, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Thomas LAURET, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Franck LEFEVRE, Jean-François LEGARET, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Valérie NAHMIAS, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Nawel OUMER, Déborah PAWLIK, MM. Frédéric PECHENARD, Mao PÉNINO, Atanase PERIFAN, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, Anne TACHÈNE, Karen TAIEB, MM. Buon Huang TAN, Dominique TIBERI, Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Nathalie FANFANT, Dominique STOPPA-LYONNET.

Excusée :

Mme Leïla DIRI.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2014)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	516 813,44	0,00
10000	Ressources humaines	97 528,09	0,00
12000	Achats	75 110,32	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	320 490,67	0,00
21000	Patrimoine et architecture	3 689 389,51	878 575,04
30000	Familles et petite enfance	8 608 158,83	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	34 309 170,74	13 818 010,36
40000	Affaires culturelles	734 304,50	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,00	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	316 007,40	0,00
65000	Logement et habitat	660 648,88	0,00
80000	Affaires scolaires	140 435 375,08	15 389 485,00
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	0,00
	Missions organiques	195 801 800,61	30 303 799,40
90000	Dons et legs	17 856,00	67 856,00
90001	Etudes	964 959,89	100 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	78 805 425,40	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	168 078,31	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 666 287,00	1 523 734,00
90005	Schéma directeur informatique	4 341 392,92	5 000 000,00
90006	Compte foncier	3 549 359,61	1 000 000,00
90007	Avances de trésorerie	3 344 388,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	919 534 111,36	682 052 993,21
90011	Avances sur marchés	1 565 000,00	65 000,00
	Missions transversales	1 016 956 858,49	689 809 583,21
	TOTAL GENERAL	1 212 758 659,10	720 113 382,61

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		
II		
A2.1		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser II (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU ALPHABET ORIENTATION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	295 000,00				295 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (SAUF 204) (Y COMPTES PROGRAMMES) (8)	978 303,00	23 275,71			1 001 578,71
204	Subventions d'équipement versées (8)	160 271 311,00	6 000 000,00	2 444 022,00	2 444 022,00	163 027 339,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPTES PROGRAMMES) (8)	2 779 752,00	14 715,81			2 794 467,81
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPTES PROGRAMMES) (8)	34 348 574,00	961 933,92	3 500 000,00	3 500 000,00	38 810 507,92
Total des dépenses d'équipement		1 98 672 840,00	7 000 025,45	1 058 978,00	1 058 978,00	206 728 842,45
10	DOTATIONS, FOND, CAISSE ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (E)					
16	EMPREUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTES DE LIASON - AFFECTATION (RA, REGIE) (3)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	500 000,00				500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (8)	3 844 358,00				3 844 358,00
020	Depenses financières	1 000 000,00				1 000 000,00
Total des dépenses financières		5 344 358,00				5 344 358,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	5 332 380,00		1 352 000,00	1 352 000,00	6 684 380,00
Total des dépenses réelles d'investissement		209 349 608,00	7 000 025,45	2 407 978,00	2 407 978,00	218 727 611,45
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION 171	79 700 000,00		2 417 854,00	2 417 854,00	79 117 854,00
047	OPERATIONS PATRIMONIALES 171	2 500 000,00		250 000,00	250 000,00	2 750 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 200 000,00		2 767 854,00	2 767 854,00	82 967 854,00
TOTAL		289 549 608,00	7 000 025,45	5 175 834,00	5 175 834,00	301 725 467,45
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						76 022 892,11
II						0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						377 748 359,56

(1) Voir état I B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de report antérieur du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 renvoie les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A titre exceptionnel lorsque le département effectue une dotation traitée en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Solde le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III A3).

(7) DF 023 = 81 021 ; DR 040 = 83 042 ; RI 040 = DF 042 ; DR 041 = 85 041.

(8) Hors dépenses imputées sur chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		
		II
		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'EXPLOITATION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	INTERVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 13B) (11)	1 09 000 000,00				1 09 000 000,00
1A	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	11 229 608,00				11 229 608,00
20	IMMOBILISATIONS INCOUPELLES (SAUF 20A) (13)					
20A	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (13)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)	1 000 000,00				1 000 000,00
Total des recettes d'équipement		1 41 229 608,00				1 41 229 608,00
10	DOTATIONS, FONDIS DEVERS ET RESERVES (SAUF 10A8)	10 000 000,00				10 000 000,00
10A8	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			62 038 797,49	62 038 797,49	62 038 797,49
13B	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
1A	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
1B	COMPTES DE LIASON - AFFECTATION (BAL REGIE) (7)					
1A	PARTICIPATIONS ET LIANCES RATTACHEES					
17	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)			625 834,00	625 834,00	625 834,00
02A	PRELÈVE DES COLLECTES D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 000 000,00		62 664 631,49	62 664 631,49	72 664 631,49
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	14 720 000,00			2 000 000,00	14 720 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		165 949 608,00		64 664 631,49	64 664 631,49	230 614 239,49
027	PAYEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	35 000 000,00		20 984 120,07	20 984 120,07	55 984 120,07
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	83 100 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	85 300 000,00
047	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	723 000 000,00		23 324 120,07	23 324 120,07	746 324 120,07
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 581 100 000,00		46 508 240,14	46 508 240,14	1 627 608 240,14
TOTAL		2 89 549 608,00		88 198 751,56	88 198 751,56	377 748 359,56
R.001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						
						377 748 359,56

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

Pour information :	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	64 166 264,07

- (1) Voir état I.B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de report anticipé du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Seul 165, 166 et 164A.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) La colonne 10A8 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotations préalable en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III.A5).
- (9) CP 023 = 99 021 ; CS 040 = 99 042 ; RI 040 = CP 042 ; CS 041 = 99 041.
- (10) Solde des opérations CP 023 + CP 041 - RP 042 ou solde de l'opération RP 021 + RI 040 - IS 040.
- (11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL DEPENSES	149 028 895,56	1 916 000,00	150 000,00	30 233 215,00	1 502 893,00	10 203 891,00
	DEPENSES REELLES	86 078 895,56	1 916 000,00	150 000,00	30 233 215,00	1 502 893,00	10 203 891,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				1 125 510,00		
458	Opérations sans mandat (à subdiviser par mandat)				1 132 450,00		4 238 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés						
001	Résultat antérieur reporté	76 022 892,11					
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
	Equipements départementaux	3 750 025,45	1 916 000,00	150 000,00	17 475 235,00	144 500,00	4 431 784,00
203	Frais d'écoles, de recherche et de développement et frais d'insertion	523 375,71	150 000,00		18 139,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	243 064,00			20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	754 715,81	670 000,00		640 752,00	80 000,00	160 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 461 931,93	856 000,00	250 000,00	17 036 344,00	189 500,00	4 271 784,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		999 936,00				
216	Collections et œuvres d'art					77 000,00	
	Equipements non départementaux (compte 204)	4 309 978,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
204	Subventions d'équipement versées	4 309 978,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
	DEPENSES D'ORDRE	82 950 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	79 100 000,00					
102	Dotations et fonds globaux d'investissement						
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	78 600 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	500 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 850 000,00					
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
231	Immobilisations corporelles en cours	3 350 000,00					
	TOTAL RECETTES	250 403 528,56			19 800 000,00		3 420 000,00
	RECETTES REELLES	103 268 409,49			6 000 000,00		3 420 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables						
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				500 000,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				13 300 000,00		
458	Opérations sans mandat (à subdiviser par mandat)						3 420 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
274	Prêts						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globaux d'investissement	10 000 000,00					
106	Réserves	62 038 797,49					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	31 229 608,00					
	RECETTES D'ORDRE	147 134 129,99					
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 984 120,07					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 984 120,07					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 300 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	18 455 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 850 000,00					
102	Dotations et fonds globaux d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'écoles, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 350 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 041 qui est décrit en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A I

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Rezeaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
35 207 463,00			293 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	377 748 359,54	
33 189 609,00			293 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	374 780 503,56	
188 000,00								1 023 330,00	439
3 344 383,00								3 344 388,00	275
								76 022 892,11	001
								1 000 000,00	020
								500 000,00	266
								500 000,00	272
11 523 010,00			293 000,00		1 600 000,00		114 000,00	42 901 554,43	
50 000,00								741 514,71	203
424 000,00			23 000,00				20 000,00	250 064,00	205
11 051 010,00			270 000,00		1 600 000,00		94 000,00	2 744 467,81	218
								3 8 080 571,93	231
								999 976,00	232
								75 000,00	216
30 632 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	163 627 289,00	
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	153 827 289,00	204
17 856,00								82 967 856,00	
17 856,00								79 117 856,00	
17 856,00								17 856,00	102
								78 600 000,00	139
								500 000,00	280
								3 850 000,00	
								500 000,00	216
								3 350 000,00	231
3 825 834,00					100 000 000,00	300 000,00		377 748 359,54	
3 825 834,00					100 000 000,00	300 000,00		330 614 239,49	
								6 000 000,00	133
500 000,00								1 000 000,00	238
								13 300 000,00	455
								3 400 000,00	458
2 700 000,00						300 000,00		1 000 000,00	132
625 834,00								625 834,00	274
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
								10 000 000,00	102
								62 038 797,49	106
								31 239 468,00	164
								147 134 120,07	
								55 984 120,07	021
								87 300 000,00	
								68 845 000,00	280
								18 455 000,00	281
								3 850 000,00	
								500 000,00	102
								3 350 000,00	203

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT						A3. 1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I+II-III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	503 894 236,00	1 842 130,99	-4 068 015,00	-4 068 015,00	109 821 507,99
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (1)	233 400 000,00				233 400 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 023 595 329,00		2 213 199,00	2 213 199,00	1 025 808 528,00
015	REVENUS ABANDONNES DIVERSES	800 000,00		420 000,00	420 000,00	1 220 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	134 842 000,00				134 842 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	394 600 000,00	1 421 430,41	10 000 000,00	10 000 000,00	406 021 430,41
03	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF ETATS) (1)	1 181 023 884,00	184 430,51	2 872 500,00	2 872 500,00	1 184 080 794,51
0364	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ETATS	1 313 000,00		-115 000,00	-115 000,00	1 198 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 045 640 451,00	3 470 057,99	19 454 236,00	19 454 236,00	3 088 609 745,99
66	CHARGES FINANCIERES	1 000 000,00				1 000 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (1)	3 774 600,00		400 000,00	400 000,00	4 174 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
023	Opérations d'investissement	2 119 999,70				2 119 999,70
Total des dépenses liées de fonctionnement		3 070 780 051,00	3 470 057,99	19 854 236,00	19 854 236,00	3 094 108 545,99
023	INVESTISSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	23 000 000,00		20 984 120,07	20 984 120,07	43 984 120,07
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTEURS (4)	85 100 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	87 300 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		128 100 000,00		23 184 120,07	23 184 120,07	151 284 120,07
TOTAL		3 198 880 051,00	3 470 057,99	43 038 356,07	43 038 356,07	3 237 388 463,05
D 003 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						III

(1) Voir état 1-2 pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) Le résidu de l'année N-1 est à reporter sur le cas échéant de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget principal.
(3) R.A.M.E.R. des communes crédité outre lors de la prochaine délibération, Paris P.A.R.
(4) DP : 02.3 = RP : 02.1 ; DI : 040 = RP : 042 ; RP : 040 = RP : 042 ; DI : 041 = RP : 041.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 013, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		II
		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libelle	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'Assemblée (3)	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (A)	-415 000,00				-415 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	2 300 000,00				2 300 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOCHOMIE	15 000 000,00				15 000 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	267 567 554,00				267 567 554,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	579 999,70				579 999,70
71	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	867 884 184,00				867 884 184,00
721	Impôts directs	1 151 543 017,00				1 151 543 017,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (A)	684 808 422,30		-44 090 558,05	44 090 558,05	728 897 910,35
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (A)	100 629 943,00				100 629 943,00
Total des recettes de gestion courante		3 113 008 390,00		44 090 558,05	44 090 558,05	3 157 098 906,05
76	PRODUITS FINANCIERS	1 181 703,00				1 181 703,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (A)	10 000,00				10 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (A)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 114 190 093,00		44 090 558,05	44 090 558,05	3 158 270 609,05
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (A)	76 700 000,00		2 417 836,00	-2 417 836,00	79 117 856,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		76 700 000,00		2 417 836,00	-2 417 836,00	79 117 856,00
TOTAL		3 190 890 093,00		46 508 414,05	46 508 414,05	3 237 398 463,05
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 237 398 463,05

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	04 100 204,07	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice
 (2) Le chiffre RAR n'est à retenir qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) DP 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RP 040 = DP 042 ; LI 041 = RI 041.
 (5) Solde des opérations DP 023 = DP 042 ; RP 042 au solde de l'exercice RI 021 + RI 040 ; DI 040.
 (6) Hors restes annulés aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL DEPENSES	1 175 334 547,77	90 713 991,53	900 000,00	96 989 867,00	11 338 400,00	37 529 619,00
	DEPENSES REELLES	1 032 050 427,70	90 713 991,53	900 000,00	96 989 867,00	11 338 400,00	37 529 619,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 274 201,00		179 103,00	33 000,00	3 826 301,00
611	Contrats de prestations de services		694 000,00			43 000,00	541 930,00
613	Locations		7 728 000,00		110 813,00	109 000,00	1 229 324,00
614	Charges locatives et de copropriété		942 000,00		12 333,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 925 000,00		2 847 129,00	128 000,00	482 838,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Etudes et recherches	400 000,00	5 000,00		171 442,00		85 142,00
	Divers		2 912 136,98		15 600,00	6 000,00	36 731,00
621	Personnel extérieur au service		13 429 400,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		42 096,00		3 043 934,00
623	Publicité, publications, relations publiques		65 000,00		62 832,00	92 100,00	39 886,00
625	Déplacements et missions		9 000,00		62 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		550 000,00		31 000,00		
628	Divers		651 843,00	900 000,00	129 001,00	4 000,00	394 831,00
633	(Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes))		955 700,00		833 800,00		579 000,00
6411	Personnel titulaire		10 358 400,00		30 944 700,00		17 803 600,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		21 200,00		1 149 200,00		2 094 800,00
6416	Emplois aidés		28 188 000,00		634 200,00		1 801 200,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 412 800,00		13 692 100,00		8 559 800,00
647	Autres charges sociales		419 000,00		464 500,00		227 300,00
648	Autres charges de personnel		428 200,00		508 700,00		295 000,00
651	Aides à la personne		130 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 360 000,00				
655	Contributions obligatoires		778 410,55		38 811 630,00		
657	Subventions		4 529 200,00		5 651 811,00	4 500 000,00	7 090 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 418 000,00		375 350,00		250 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	1 520 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				29 160,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				7 367,00	7 400,00	21 502,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				200 000,00	217 400,00	30 000,00
656	Participations					6 200 000,00	8 950 000,00
6412	Assistantes maternelles						
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
622	Dépenses imprévues	2 219 999,70					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 600 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 025 508 428,00					
	DEPENSES D'ORDRE	143 284 120,07					
	OPÉRATIONS À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 984 120,07					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 984 120,07					
	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 300 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	87 300 000,00					
	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dependantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
845 953 199,00	1 235 500,00	137 160 300,00	398 021 510,75	6 500 000,00	1 279 000,00	394 747 539,00	19 685 000,00	3 237 388 449,05	
845 953 199,00	1 235 500,00	137 160 300,00	398 021 510,75	6 500 000,00	1 279 000,00	394 747 539,00	19 685 000,00	3 237 388 449,05	
825 997,00			258 700,00		35 300,00			6 445 002,00	606
22 415 495,00			13 955 652,00			10 900 000,00	1 077 500,00	55 662 577,00	611
431 117,00			1 104 909,71					10 759 163,71	613
25 045,00			26 3 515,34		10 000,00			1 303 893,34	614
762 774,00			64 510,00		23 600,00			6 253 851,00	615
2 105,00								522 105,00	616
407 419,00			50 000,00		175 000,00			1 294 003,00	617
252 155,00			2 864 764,00				2 950 000,00	9 037 336,98	618
								13 429 400,00	621
1 498 320,00		1 367 520,00	20 000,00					6 142 170,00	622
359 241,00			158 000,00				30 000,00	807 054,00	623
1 781 432,00		11 000,00	20 000,00					1 995 432,00	625
428 080,00			155 000,00					1 164 080,00	626
23 371 383,00		1 074 480,00	2 475 000,00				90 000,00	29 090 538,00	628
1 095 000,00		39 500,00	88 000,00					3 591 000,00	633
33 155 500,00		1 616 500,00	3 582 000,00					97 460 700,00	6411
452 900,00			12 000,00					3 735 100,00	6413
324 600,00			20 000,00					2 819 200,00	6414
								28 188 000,00	6416
20 780 600,00		611 000,00	1 220 000,00					48 276 300,00	645
1 312 900,00		16 300,00	8 000,00				2 602 200,00	5 050 200,00	647
444 200,00		24 000,00	50 000,00				67 800,00	1 991 900,00	648
99 696 000,00	1 235 500,00	132 400 000,00	345 223 132,45				1 600 000,00	580 284 632,45	651
								7 360 000,00	653
20 682 015,00						374 017 152,00		434 289 207,55	655
2 739 700,00			3 859 906,00		1 009 000,00	3 450 000,00	10 342 000,00	43 171 617,00	657
								2 043 350,00	658
								100 000,00	658
9 600,00								1 549 600,00	678
3 066 138,00								3 103 318,00	624
83 511,00			34 384,25		28 100,00			180 264,25	635
537 023 000,00								537 500 400,00	652
38 621 743,00			22 474 037,00	6 500 000,00		353 387,00	920 000,00	64 024 167,00	656
33 843 200,00								23 843 200,00	6412
25 000,00						27 000,00		23 000,00	671
							5 500,00	29 000,00	627
								5 500,00	637
								2 219 999,70	622
								2 000 000,00	654
								1 600 000,00	673
								1 025 808 428,00	739
								143 284 120,07	
								25 984 120,07	
								25 984 120,07	623
								37 300 000,00	
								87 300 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL RECETTES	119 947 532,00	2 928 615 874,75	2 130 000,00	15 706 970,00	36 000,00	12 952 320,00
	RECETTES REELLES	40 847 532,00	2 928 615 874,75	2 130 000,00	15 706 970,00	36 000,00	12 952 320,00
6-419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
6-45	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		539 999,70			36 000,00	
731	Impositions directes		1 153 543 037,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		788 184 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		55 812 667,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 725 000,00	265 752 526,00				
747	Participations	15 260 831,00	663 150 876,05		12 785 000,00		8 082 320,00
748	Compensations, attributions et autres participations		737 769,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 350 000,00
758	Produits divers de gestion courante						490 000,00
764	Revenu des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
778	Autres produits exceptionnels						
761	Produits de participations	861 701,00					
	RECETTES D'ORDRE	79 100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	79 100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		78 600 000,00				
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	500 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est détaillé en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE			
IV - ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.	
Action sociale (hors RSA), APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique			
107 207 256,00	2 500 000,00	15 000 000,00	5 716 714,00		150 000,00	10 195 698,30	17 230 000,00	3 237 258 465,00		
107 169 500,00	2 500 000,00	15 000 000,00	5 716 714,00		150 000,00	10 195 698,30	17 230 000,00	3 128 279 409,00		
								50 000,00		6419
								445 000,00		645
-4 000,00								579 999,70		708
								1 153 543 037,00		731
								788 182 000,00		732
								55 812 667,00		734
								290 477 526,00		735
15 506 000,00		13 000 000,00	-4 816 714,00		150 000,00	8 335 255,30	17 230 000,00	758 316 996,35		747
								3 659 739,00		748
179 500,00								2 709 500,00		752
91 165 000,00								95 545 000,00		751
25 000,00								2 375 443,00		758
300 000,00						1 560 443,00		300 000,00		764
10 000,00								10 000,00		771
	2 500 000,00	1 000 000,00	900 000,00					4 400 000,00		753
		1 000 000,00						1 000 000,00		778
								861 701,00		761
17 856,00								79 117 856,00		
17 856,00								79 117 856,00		
17 856,00								78 617 856,00		777
								500 000,00		781

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	1	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1007-G	relatif au dépôt des amendements.	PENINO	Rejeté	07-juil-14
4	4	2	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1007-G	relatif au temps de parole des maires d'arrondissements.	PENINO	Rejeté	07-juil-14
4	4	3	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1007-G	relatif aux commissions.	PENINO	Retiré	07-juil-14
4	4	4	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1007-G	relatif à l'examen des questions d'actualité.	PENINO	Rejeté	07-juil-14
4	4	5	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1007-G	relatif à la participation des conseillers au fonctionnement des organismes.	PENINO	Rejeté	07-juil-14
4	4	6		SIMONNET	A	2014 SGCP 1007-G	relatif aux explications de vote.	PENINO	Rejeté	07-juil-14

6	6	7			BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, TIBERI	V	2014 DFPE 1001-G	relatif au Centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Epée-de-Bois.	JOMIER	Rejeté	07-juil-14
1	6	8		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la sauvegarde du service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Garches (AP-HP).	JOMIER	Rejeté	07-juil-14
5	6	9		UMP	PAWLIK, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque (10e).	JOMIER	Rejeté	07-juil-14
6	6	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	A	2014 DASES 1111-G	relatif au montant de la subvention.	VERSINI	Adopté	07-juil-14
6	6	11	13	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'ouverture de droits et au suivi des allocataires du RSA de l'EPI.	VERSINI	Adopté	07-juil-14
7	7	12		UMP	KUSTER, BOUGERET	V	2014 DASCO 1033-G	relatif aux personnels de la caisse des écoles du 17e.	CORDEBARD	Retiré (non présenté)	07-juil-14
7	9	13			SIMONNET	VNR		relatif au Grand Marché Transatlantique.	KLUGMAN	Rejeté	07-juil-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION			
					DDEES 1030G			Adopté															X	
2					DASES 1063G			Adopté					X											
4	4	1	UMP	A	2014 SGCP 1007-G	relatif au dépôt des amendements.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
4	4	2	UMP	A	2014 SGCP 1007-G	relatif au temps de parole des maires d'arrondissements.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
4	4	3	UMP	A	2014 SGCP 1007-G	relatif aux commissions.	PENINOU	Retiré	07-juil-14															
4	4	4	UMP	A	2014 SGCP 1007-G	relatif à l'examen des questions d'actualité.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
4	4	5	UMP	A	2014 SGCP 1007-G	relatif à la participation des conseillers au fonctionnement des organismes.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
4	4	6		A	2014 SGCP 1007-G	relatif aux explications de vote.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
					2014 SGCP 1007-G			Adopté										X		X				
6	6	7		V	2014 DFPE 1001-G	relatif au Centre de protection maternelle et infantile de la rue de l'Épée-de-Bois.	JOMIER	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
					2014 DFPE 1001G			Adopté																X
					DFPE 1007G			Adopté																X
1	6	8	GEP	VNR		relatif à la sauvegarde du service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Garches (AP-HP).	JOMIER	Rejeté	07-juil-14	X				X		X		X		X				
5	6	9	UMP	VNR		relatif à l'installation d'une salle de consommation à moindre risque (10e).	JOMIER	Rejeté	07-juil-14	X		X		X		X								
					DASES 1216G			Adopté																X
					DASES 1081G			Adopté																X
					DASES 1104G			Adopté																X
					DASES 1107G			Adopté																X
6	6	10	PCF-FG	A	2014 DASES 1111-G	relatif au montant de la subvention.	VERSINI	Adopté	07-juil-14													X		
					DASES 1111G			Adopté																X
6	6	11	13	SOCA	VNR	relatif à l'ouverture de droits et au suivi des allocataires du RSA de l'ÉPI.	VERSINI	Adopté	07-juil-14															X
					DASES 1055G			Adopté																X
					DASES 1160G			Adopté																X
					DASCO 1022G			Adopté																X
7	7	12	UMP	V	2014 DASCO 1033-G	relatif aux personnels de la caisse des écoles du 17e.	CORDEBARD	Retiré (non présenté)	07-juil-14															
					DFPE 1002G			Adopté																X
7	9	13		VNR		relatif au Grand Marché Transatlantique.	KLUGMAN	Rejeté	07-juil-14	X			X		X		X		X		X			